

УДК 811.133.1'366:811.411.21'366
ББК Ш147.11-213+Ш161-213

Р. Эль Камисси
Каир, Египет

Racha EL KHAMISSY
Le Caire, Égypte

СОПОСТАВИТЕЛЬНЫЙ АНАЛИЗ МЕЖДОМЕТИЙ ВО ФРАНЦУЗСКОМ И АРАБСКОМ ЯЗЫКАХ

VERS UNE ANALYSE CONTRASTIVE DE L'INTERJECTION EN FRANÇAIS ET EN ARABE

RÉSUMÉ. Dans cet article, nous proposons un travail comparatif centré sur le phénomène interjectif en français par rapport à son équivalent dans le système linguistique arabe. Après un bref survol des réflexions théoriques sur les interjections dans les langues considérées, nous examinons les unités interjectives en français et en arabe selon les critères graphique, phonologique, morphologique, syntaxique et distributionnel, avant de passer en revue leurs caractéristiques sémantiques. Enfin, sur le plan pratique, nous mettons en contraste les interjections dans les deux langues à travers l'examen d'un corpus parallèle bilingue bidirectionnel avec les problèmes syntaxiques, sémantiques et pragmatiques liés à la traduction. Notre but est de voir comment s'effectue la transposition de ces particules de l'arabe vers le français et du français vers l'arabe, dans une perspective différentielle, les interjections présentant un intérêt particulier dans le cadre du transfert interlinguistique. Cette étude contrastive nous permettrait donc de cerner le phénomène interjectif dans son ensemble en français et en arabe.

MOTS-CLÉS : interjection, comparaison, graphie, phonie, syntaxe, sémantique, traduction.

Auteur : *Racha El Khamissy, Professeur adjoint de linguistique française et de linguistique contrastive, Département de Français, Faculté des Langues (Al Alsun), Université Ain Chams (Le Caire, Égypte); adresse: 11566, Khalifa El-Maamon St, El-Qobba Bridge, Le Caire; e-mail: rachaelkhamissy@yahoo.fr.*

Racha EL KHAMISSY
Cairo, Egypt

TOWARDS A CONTRASTIVE ANALYSIS OF INTERJECTION IN FRENCH AND ARABIC

ABSTRACT. In this paper, we propose a comparative study based on the interjective phenomenon in French in relation to its equivalent in the arabic linguistic system. After a brief overview of the theoretical reflections on interjections in the languages considered, we examine the interjective units in French and Arabic according to the graphic, phonological, morphological, syntactic and distributional criteria, before reviewing their semantic characteristics. Finally, from a practical point of view, we contrast the interjections in the two languages by examining a bi-directional parallel bilingual corpus with syntactic, semantic and pragmatic problems related to translation. Our aim is to see how the transposition of these particles from Arabic into French and from French to Arabic, from a differential perspective, is carried out. These interjections are of particular interest in the context of interlinguistic transfer. This contrastive study would allow us to identify the interjective phenomenon as a whole in French and Arabic.

KEYWORDS: interjection, comparison, graphie, phonetic, syntax, semantics, translation

About the author: *Racha El Khamissy, Associate Professor in French Linguistics and contrastive linguistics, Department of French, Faculty of Languages (Al Alsun), Ain Shams University (Cairo, Egypt); address: 11566, Khalifa El-Maamon St, El-Qobba Bridge, Cairo; e-mail: rachaelkhamissy@yahoo.fr.*

1. Introduction

L'étude des langues, dans une perspective contrastive, s'est particulièrement développée au cours du XIX^{ème} siècle, avec l'intérêt grandissant pour la recherche des

universaux en linguistique générale et la classification des langues selon leur relation génétique. Combinant la linguistique descriptive et l'approche comparative, cette branche sert à opposer des systèmes linguistiques en livrant une description aussi complète et exhaustive que possible de deux ou plusieurs langues, apparentées ou non. De fait, « *de tout temps, les linguistes ont fait appel, de manière plus ou moins régulière, à la comparaison interlangue pour étayer leur propos* » (Cartoni, Namer 2012 : 1246).

Le présent article sera consacré à étudier, de manière systématique, un fait de langue mis en contraste en français et en arabe. Bien que traité en parent pauvre, ce phénomène ne cesse d'attirer l'attention des linguistes et grammairiens de tous bords. Notre travail comparatif portera sur les interjections, éléments ayant posé depuis belle lurette des problèmes quant à leur statut linguistique.

Cette étude s'inscrit dans le cadre d'un intérêt particulier accordé à la problématique de l'interjection selon une visée comparative dans le domaine de la description des langues¹. Contrairement aux tendances qui font prévaloir l'approche monolingue, nous cheminerons un peu plus loin dans nos analyses en nous axant sur une approche bilingue français-arabe. L'apport de la comparaison interlinguale pour l'analyse d'un fait de langue est multiple et se manifeste aux niveaux à la fois théorique² et pratique³.

A ce stade, il est important de signaler que le choix de l'arabe - notre langue maternelle - et du français n'est pas aléatoire. De fait, l'éloignement génétique des deux langues⁴ ainsi que leur hétérogénéité à tous les niveaux pourraient, à notre sens, aboutir à des résultats intéressants.

La portée de l'approche contrastive met en jeu différents niveaux offerts par la science linguistique : phonologique, morphologique, syntaxique, sémantique, pour n'en mentionner que quelques-uns. Cette étude contrastive nous permettrait donc de cerner le phénomène interjectif dans son ensemble en français par rapport à son équivalent dans le système linguistique arabe. Pour ce faire, nous commencerons par un bref survol des réflexions théoriques sur les interjections dans les langues considérées et les essais classificatoires de cette catégorie. Nous examinerons ensuite les unités interjectives en français et en arabe selon les critères graphique, phonologique, morphologique, syntaxique et distributionnel, avant de passer en revue leurs caractéristiques sémantiques. Enfin, sur le plan pratique, nous mettrons en contraste les interjections dans les deux langues à travers l'examen d'un corpus parallèle bilingue⁵ bidirectionnel avec les problèmes syntaxiques, sémantiques et pragmatiques liés à la traduction. Nous essaierons de voir comment s'effectue la transposition de ces particules de l'arabe vers le français et du français vers l'arabe, dans une perspective différentielle, les interjections présentant un intérêt particulier dans le cadre du transfert interlinguistique.

Le corpus pris en considération reposera sur une variété de textes appartenant à des genres différents. Les formes interjectionnelles seront exemplifiées par des énoncés collectés sporadiquement dans la littérature, les textes sacrés et les BD. Le français et l'arabe offrent de ce point de vue un matériel important.

Nous proposons donc, dans cet article, une incursion dans l'univers de

¹ Un appel a été lancé pour étudier les interjections dans différentes langues dans un numéro spécial de la revue *Pragmatics* (Ameka 1992 : 116).

² Au niveau théorique : la linguistique contrastive « *essaye d'établir l'inventaire le plus exhaustif possible des différences et des ressemblances entre deux ou plusieurs langues* ». (Fernández 2001, p. 436). Elle permet de prendre conscience des spécificités des langues en question, de compléter des descriptions qui manquaient et de déceler les « *détails d'une langue qui n'auraient pas été découverts sans l'aide d'une perspective contrastive* » (Rawoens 2008 : 971). Elle favorise également la formulation ou la vérification d'hypothèses.

³ Au niveau pratique : la linguistique contrastive facilite l'enseignement/apprentissage des langues en éclairant les aspects propres à l'une ou l'autre des langues enseignées. Elle note les points de conflits entre les langues et par la suite permet d'identifier les types d'interférence qui risquent d'avoir lieu. Elle objective les différences pour les utiliser et les mettre en pratique dans les milieux d'éducation. Si elle pallie les problèmes liés à la traduction, elle œuvre aussi pour établir des grammaires comparées. Son rôle n'est pas moins important dans le domaine de la lexicographie en facilitant la rédaction des dictionnaires bilingues.

⁴ Famille sémitique vs Famille indo-européenne.

⁵ « *L'utilisation de corpus multilingues dans les études contrastives a connu un succès croissant et leur valeur ajoutée pour un éventail d'études sémantiques et syntaxiques, ainsi que pour des études terminologiques, a été soulignée dans de nombreuses publications* » (Rawoens 2008 : 972)

l'interjection dans une visée contrastive français-arabe, avec un arrière plan clairement descriptivo-analytique. Notre hypothèse de départ est la suivante : bien que les unités interjectionnelles constituent incontestablement des universaux de langue, la manifestation de ce phénomène varie en nombre, en forme et en sens entre les langues et lors du passage d'une langue à l'autre.

2. L'interjection en français et en arabe¹ : tour d'horizon

L'interjection - terme d'origine latine "interjectio" - signifie « acte d'intercaler ». Wilmet, dans sa *Grammaire critique du français* (2003 : 501), parle de l'interjection comme « *mot jeté entre deux* », du latin "inter" (=entre) et "iacere" (jeter). Selon Swiatkowska (2006 : 49), « *ce 'deux' est crucial pour l'interprétation de ces occurrences : entre deux parties de la phrase, entre deux parties du dialogue, entre deux parties du texte et même entre ce qui est dit et ce qui est reconstruit* ». Ce "deux" n'est pas moins opérant pour les grammairiens et les linguistes arabes qui ont choisi pour désigner ce fait de langue un mot composé de deux mots : "'asmâ' al af'âl" ou "Noms de verbes". Oscillant entre deux, le substantif et le verbe, ces éléments sont à la fois des substantifs eu égard à certains critères formels et des verbes selon le sens qu'ils véhiculent.

Les dénominations données à ces unités varient selon les grammaires. Dans les grammaires antiques, l'interjection est appelée "particula interjecta" (le mot apparaît chez Varron) et désignent les morphèmes qui génèrent une forte émotion (Cf. Buridant 2006 : 3). Dans Grevisse et Goosse (2008 : 1104), l'interjection est nommée "mot-phrase subjectif". Tesnière (1959 : 95), lui, parle de "mot-phrase" ou de "phrasillon" et Wilmet (2003 : 546) de "phrase à prédication impliquée". Riegel et al. (1999 : 462) gardent bien l'appellation d'"interjection" qui semble être l'étiquette terminologique la plus appropriée et la plus répandue. Cette même variation terminologique existe en arabe. L'appellation la mieux connue et la plus répandue est "'asmâ' al af'âl" (noms de verbes) et ce depuis Sibawayh, le maître incontesté de la grammaire arabe. Ce terme a été également adopté par l'école de Bassra qui voit que ces noms de verbes sont « *des noms qui ont remplacé le verbe ou qui ont joué son rôle* »² (nous traduisons). Or, une autre appellation apparaît au VII^{ème} siècle de l'hégire sous la plume du grammairien Ibn Saber l'Andalous à savoir "الخالفة" (/al khâlifa-t/ ³) pour désigner ces particules. Ce même terme est repris récemment par Hassaan (1979 : 122) qui lui ajoute un complément et la désigne par "خالفة الإخالة" "khâlifa-t al 'ikhâla-t"⁴.

Dans les manuels et les grammaires françaises, la place accordée aux interjections est réduite à quelques pages. Marginalisées, si elles ne sont pas totalement absentes⁵, les interjections apparaissent en dernière position après le traitement des autres parties du discours, ce qui ne va pas de pair avec l'intérêt que peuvent susciter ces éléments au niveau de la réflexion linguistique et grammaticale. Est-ce un « *Curieux trou de mémoire* » au dire de Hérique (1998 : 627) ? L'interjection n'est guère mieux considérée par la lexicographie française : « *aux marges de la langue, ces faits sont aussi aux marges des dictionnaires* » (Rézeau 2006 : 91). En effet, les dictionnaires ne consacrent pas une entrée à part aux interjections - notamment à celles qui appartiennent à d'autres parties du discours⁶ - et se contentent de les inscrire dans leur catégorie d'origine.

L'intérêt que les linguistes portent au phénomène est vacillant. De fait, « *l'interjection se fraye difficilement un passage parmi les thèmes linguistiques - objets légitimes d'étude - pour des raisons qui tiennent à sa nature* » (Vassileva-Yordanova 2012 : 2). Au dire de Rosier (1995 : 114), l'interjection est considérée comme un "paria

¹ Nous utiliserons le système de translittération des Lettres de l'alphabet arabe, paru dans la Revue du monde musulman et de la méditerranée, n°81-82, p.6

² « أسماء قامت أو نابت مقام الفعل » (Oweich 1982 : 55)

³ L'interjection à été nommée "al khâlifa-t" car elle diffère du nom et du verbe à la fois. « فالخالفة وإن دل بعض ألفاظها على معنى الفعل فقد خالفته في أحكامه الشكلية وفي صيغته. ثم هي وإن وافقت الاسم في أحكامه الشكلية فقد غابرته في معناه » (Oweich 1982 : 55). Nous traduisons : « *Le différent : si certains de ses mots ont le sens du verbe, ils s'en dissocient formellement ; et s'ils sont conformes aux critères formels du nom s'en distancient dans le sens* ». Le pluriel est "al khawâlif" "الحوالف".

⁴ "Khâlifa-t al 'ikhâla-t" signifie que ces éléments ressemblent aux noms d'une part et aux verbes d'autre part.

⁵ L'interjection ne figure pas dans la *Grammaire historique de la langue française* de Kr Nyrop, Copenhague, Leipzig, Paris 1899-1930.

⁶ Ex : L'interjection "Tiens !" est placée sous le verbe "tenir" avec la mention "interjection".

grammatical" et encore pire comme la "partie honteuse du discours". Or, si l'interjection est un des éléments les moins traités dans tout le système linguistique, cela est « *non pas parce qu'elle lui est périphérique, mais parce qu'elle incorpore presque simultanément tous les intérêts de la linguistique* » (Wilkins 1992: 155). Étant peut-être la plus ancienne partie du langage, l'interjection occupe une place depuis les origines de la réflexion linguistique. Alors que Saussure (1995 : 101) l'exclut du système linguistique et la considère comme étrangère à la langue, les théories linguistiques qui se sont développées au XX^{ème} et au XXI^{ème} siècles tentent de renouveler l'approche de l'interjection. Les réflexions de Bally, Damourette et Pichon, et Tesnière constituent des références en ce domaine. Depuis la fin des années soixante-dix et jusqu'à nos jours, les interjections font l'objet de nombreux travaux concernant leur nature et leur(s) classification(s), leur dimension cognitive (Caron-Pargue, Caron 1995, 2000), leur rôle énonciatif dans la problématique du discours rapporté (Rosier 1995), leur traitement modal (Vassileva 1998 ; Swiatkowska 2000), leur analyse sémiotique (Kleiber 2006), leur fonction logico-sémantique comme marqueur d'acte de prédication et d'argumentation (Anscombe, Ducrot 1980 ; Olivier 1986), leur visée en praxématique (Barbérís 1992, 1995) etc.. Ceci témoigne d'un fervent et d'un enthousiasme réels concernant l'interjection en français et la ramène inéluctablement au champ d'investigation des linguistes.

Aujourd'hui, il est tout à fait légitime d'admettre la saillance du phénomène interjectif ; en effet, « *personne ne soutient plus la thèse que les interjections n'appartiennent pas à la langue* » (Swiatkowska 2006 : 47) et les linguistes ratifient tous la nature de l'interjection comme signe linguistique et comme réalité langagière. « *Le caractère linguistique de l'interjection est bien attesté par ses variations d'une langue à l'autre. Il s'agit bel et bien d'une unité de langue, qui en tant que telle, fait par exemple l'objet d'un apprentissage et dont l'usage est soumis à des conditions précises* » (Caron-Pargue, Caron, 2000 : 52).

De même, en arabe, la question des interjections constitue le summum des sujets controversés entre les grammairiens si bien qu'ils n'ont consacré presque aucun ouvrage pour la traiter. Et au cas où un grammairien décide de l'aborder, ce n'est que d'une manière plus ou moins superficielle. Ce que nous entendons par "superficiel" concerne non seulement le peu d'espace qui lui est attribué mais aussi un traitement grammatical et linguistique lacunaire, les ouvrages se centrant uniquement sur les exemples d'emploi ou des tentatives de listage. Un linguiste¹ va même jusqu'à suggérer l'omission de l'interjection des grammaires arabes sous prétexte de faciliter la grammaire. Quant aux dictionnaires arabes², ils sont très incomplets à cet égard : ils n'offrent pas d'entrée pour les interjections³ et se contentent de les décrire comme étant des "mots" sans se pencher sur la problématique de leur nature.

Depuis l'Antiquité, la question de la classification et de la catégorisation des interjections est soulevée : l'interjection est-elle véritablement une des parties du discours ou simplement une catégorie grammaticale dépendante ? Si les Grecs en font une sous-classe des adverbes, ce sont les Romains qui commencent à la considérer comme une partie autonome. Au Moyen-âge, l'interjection se trouve subordonnée à la classe des prépositions ou des adverbes. On évoque également son étroite union avec le verbe. Cette oscillation perdure même avec les théories linguistiques du XX^{ème} siècle et l'appartenance des interjections aux parties du discours demeure un sujet de controverse⁴.

L'interjection reste donc une classe hétéroclite, quoique considérée de nos jours comme une "classe grammaticale particulière" (Riegel et al. 199 : 462), une partie du discours, la 9^{ème} et "dernière née", et ce au même titre que le nom, le verbe, l'adjectif, les déterminants, les pronoms, les prépositions, les adverbes et les conjonctions⁵. Il est à noter qu'aucune liste exhaustive des termes reconnus comme interjection n'est fournie; certaines grammaires⁶ proposent des listes des interjections les plus fréquentes mais sans prétendre à l'exhaustivité vu le processus continu de création d'interjections.

¹ Selim El Na'is, 16 مجلد العراقى، مجلة المجمع العلمى العربى، مجلة دراسة و تيسير،

² Ex. Lissân Al 'Arab معجم لسان العرب، AL Qamous AL Mohîṭ القاموس المحيط.

³ Par ex. l'interjection arabe "uffin" "أف" est placée sous l'entrée "أففا" ('afafa).

⁴ Cf. Buridant 2006 : 3.

⁵ Pierre Le Goffic assimile l'interjection à un adverbe (1993).

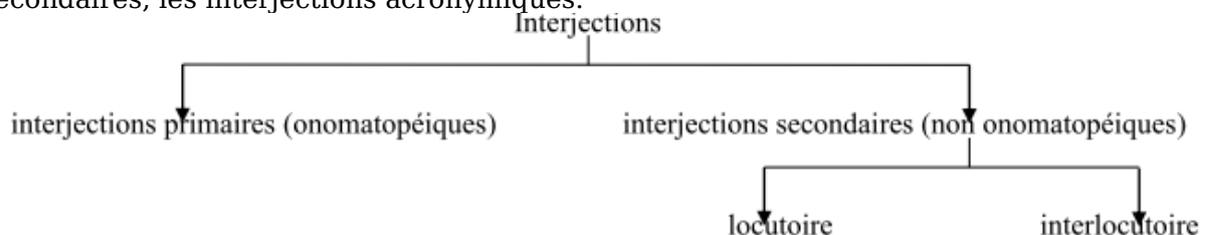
⁶ Exemple de liste : (Grevisse 1969 ; Bonnard 1971).

Par ailleurs, les anciens grammairiens et linguistes arabes sont presque tous d'accord que l'arabe ne possède que trois classes grammaticales : le nom, le verbe et la particule. Les réflexions de l'école de Bassra et celle de Kufa ont toutes deux reconnu cette classification tripartite¹. Mais, au moment où l'école de Kufa considérait les interjections comme des verbes qui indiquent une action secondée d'un temps, l'école de Bassra, elle, hésitait plutôt quant au statut de ces unités : ce sont à la fois des noms puisqu'elles acceptent les marques du nom (ex. l'article défini) et des verbes puisqu'elles peuvent s'y substituer sémantiquement². Pour Sibawayh (1966 : 241), ces mots « *sont une classe appartenant aux verbes, et où les verbes sont nommés "noms"* »³ (nous traduisons). Classification chancelante ? Au VII^{ème} siècle de l'hégire, le grammairien Ibn Saber l'Andalous les traite comme une classe grammaticale à part, augmentant ainsi les classes de mots en arabe en quatre⁴. Cette classification quaternaire n'a pas été prise au sérieux. Ce n'est que dans les travaux récents que les linguistes, grammairiens et chercheurs ont reconsidéré la répartition des mots en quatre classes⁵, voire en sept⁶ selon les critères de la forme et de la fonction.

3. Classifications des interjections en français et en arabe

La problématique de la classification des interjections a longtemps occupé grammairiens et linguistes qui ont livré plusieurs essais classificatoires.

En français, la première classification reconnaît deux types d'interjection : les interjections *primaires* (d'origine onomatopéique) qui rassemblent les cris et les interjections *vocaliques* (*Ah !, Oh !, Eh !*) et les interjections *secondaires* ou dérivées (d'origine non onomatopéique), qui sont fondées sur des mots appartenant à d'autres classes grammaticales et devenus interjections (*Mon Dieu !, Chic !, Voyons !*) (Cf. Halté 2013 : 118-121). Barbéris (1992 : 52) adopte la même classification et les appelle *interjections onomatopéiques et interjections non onomatopéiques*. Les interjections non onomatopéiques ont une orientation soit *locutoire* (centrée sur les affects du locuteur) soit *interlocutoire* (centrée sur l'interlocuteur). Notons que les interjections dites secondaires sont plus nombreuses et sont continuellement créées⁷. Halté (2013 : 184) propose un classement ternaire, en ajoutant aux interjections primaires et dérivées ou secondaires, les interjections acronymiques.



Une autre division les présente en deux sous-classes : les interjections *modales* ou interjections proprement dites et les interjections *dictales* (c'est-à-dire, les onomatopées non lexicalisées), division qui permettrait de rendre pleinement compte de leur nature et de leur fonction respective, émotive et imitative (Cf. Melnikiené 2015 : 168, 185). Une division quasi semblable a été proposée originairement par Swiatkowska (2000 : 44) qui distingue trois sous-classes d'interjections, à savoir *modale*, celle centrée sur les réactions du sujet, *dictale*, celle des onomatopées pures et *modo-dictale*, celle des onomatopées "hybrides".

¹ Notons entre parenthèses que Damourette et Pichon (1911-1927) répertorient les mots en français en trois classes, tout comme l'arabe : les instruments (mots grammaticaux ou mots outils), les verbes, et les noms. (Cf. Vassileva 2007 : 117).

² C'est pourquoi l'école de Bassra a désigné les interjections par "Noms de verbes" أسماء الأفعال.

³ "هذا باب من الفعل سُمي الفعل فيه بأسماء".

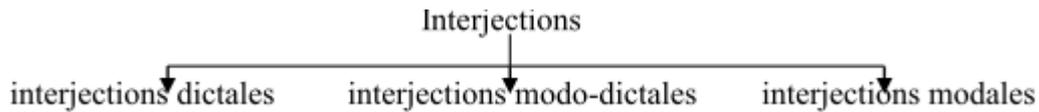
⁴ Cf. Maṭhari 2003 : 215-216.

⁵ Hassan, dans sa *Grammaire complète*, a soutenu l'avis d'une quatrième classe de mots.

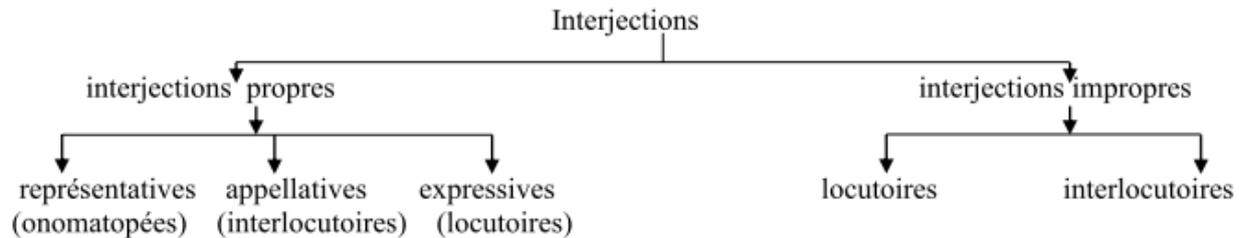
⁶ Tammaam Hassaan (1979) propose sept classes de mots dans son ouvrage *La langue arabe, son sens et sa formation*.

تمام حسان ، اللغة العربية معناها ومبناها،

⁷ Cf. Buridant 2001 : 24.

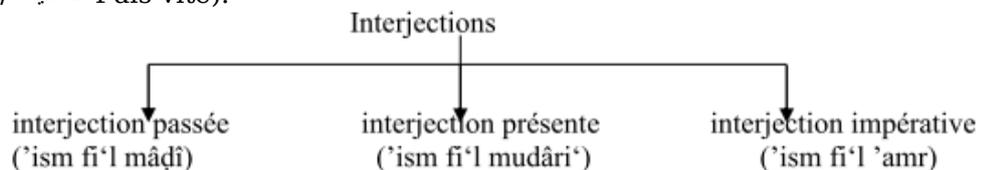


D'après Sierra Soriano (1999 : 587), il existe deux grandes catégories d'interjections : « les interjections propres d'une part (c'est-à-dire mot qui n'existe que dans cet emploi) et les interjections impropres d'autre part (mot qui emprunte sa forme à un autre signe linguistique) ». Les interjections *propres* sont, selon leur fonction, représentatives (onomatopée qui imite un bruit naturel), appellatives (qui s'orientent vers l'interlocuteur) et expressives (qui traduisent un sentiment ou une attitude manifestés par le locuteur). Les interjections *impropres* ont une orientation locutoire (jurons, expression des sentiments du locuteur) ou interlocutoire (1999 : 587-593).

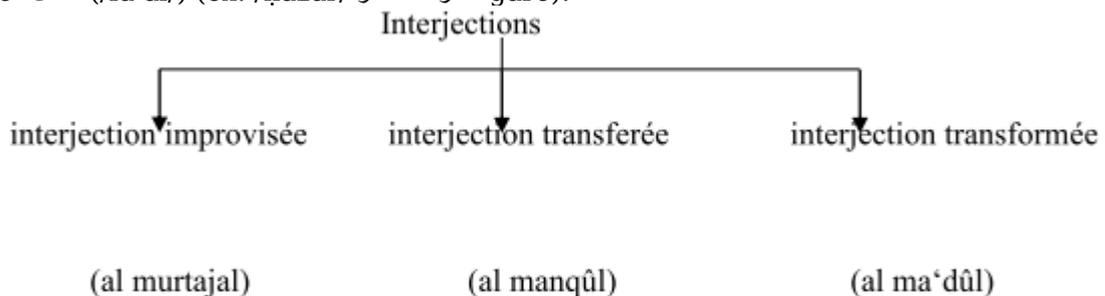


Par ailleurs, les tentatives de classification des interjections en arabe se font selon trois critères : la sémantique temporelle, le statut et la formulation.

Selon le critère de la sémantique temporelle, les interjections sont réparties en interjection *passée* ('ism fi'l mâḍî), interjection *présente* ('ism fi'l mudâri') et interjection *impérative* ('ism fi'l 'amr) et ce en correspondance avec le sens originel des verbes auxquels elles se substituent. Les interjections passées sont généralement peu nombreuses (ex. /chatân/ شتان = éloigné - ابتعد - افترق - تباعد ; /hayhât/ هيهات = loin (بعد), tout comme c'est le cas pour les interjections présentes (/’ûh/ أوه = je souffre أتوجع ; /way/ وى = je m'étonne أتعجب). Le troisième cas, celui des interjections impératives, est le plus répandu. Il désigne ordre ou interdiction (/halum/ هلم = viens ; /ââmîn/ آمين ; /rûwayd/ رويد = ralentis-toi ; /ḥay/ حى = venez ; /ḥazâr/ حذار = gare ; /ṣah/ صه = tais-toi ; /'amâmak/ أمامك = avance ; /hayt/ هيت = Fais vite).

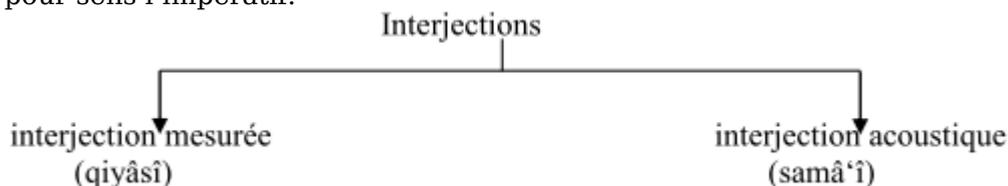


Selon leur statut, les interjections arabes sont de trois types : les interjections *improvisées* (al murtajal المرتجل) qui sont nées directement sous forme d'interjection (/ṣah/ صه ; /hayhât/ هيهات ; /'uff/ أفأ ; /way/ وى), les interjections *transférées* (al manqûl المنقول) qui ont pour origine d'autres parties du discours (*préposition+complément* ex. /'alayka/ عليك = الزم engage-toi à, /'ilayka/ إليك = تتحى écarte-toi, cède ; *circonstant+complément* ex. /dûnaka/ دونك = خذ prends ; *nom d'action* ex. /rûwayd/ رويد = ralentis-toi) et qui ont été transportées avec changement sémantique, et enfin les interjections *transformées* ou *dérivées* (al ma'dûl المعدول/al muchtaq المشتق) qui proviennent d'un verbe trilitère avec le schème "فعال" (/fa'âl/) (ex. /ḥazâr/ حذار = gare).



Quant à la formulation, les interjections sont soit mesurées (qiyâsî قياسى) soit

acoustiques (samâ'î سماعي). La majorité des interjections en arabe n'ont ni schème ni mesure et relèvent par conséquent du second type. Le premier type rassemble uniquement les interjections dérivées d'une racine trilitère ayant pour schème "فعل" (/fa'âl/) et pour sens l'impératif.



Examinons à présent les unités interjectives en français et en arabe, selon les différents niveaux de l'approche linguistique.

4. Propriétés des interjections en français et en arabe

4.1. Propriétés formelles du signifiant interjectionnel

4.1.1. Critère graphie-phonie

Le signifiant interjectionnel regroupe certains critères au niveau graphique et phonique. En français, l'interjection est généralement caractérisée par une graphie expressive, parfois même bizarre ("ho!"). Une même interjection peut avoir des variantes graphiques ("euh!" et "heu!")¹ ou être orthographiée en lettres majuscules pour mettre en relief l'intensité de l'émotion (MON DIEU!).

Les interjections se caractérisent généralement par leur forme brève qui combine économie et rapidité. "Absence physique du mot interjectif" (Hérique 1998 : 631) ou plutôt diminution de la présence physique du mot qui se compose le plus souvent d'une image sonore d'une seule syllabe uniquement vocalique (ex. "ah!") ou combinant consonne(s) et voyelle (ex. "chut!"). Les formes exclusivement consonantiques existent toutefois mais sont plutôt rares (ex. "pst!"). Les interjections peuvent aussi être des mots lexicaux : forme lexicalisée (ex. "zut!") ou forme lexicale privée de son sens original (ex. "Tiens !") (Cf. Ritonga et al. 2015 : 3). Notons que le constat selon lequel la formule interjective est constituée d'un seul mot est encore sujet à débat.

L'interjection, « loin d'être une catégorie fermée et souvent limitée par les grammaires aux onomatopées, est un élément transcategoriel admettant des formes de différente nature déviées de leur fonction première morpho-syntaxique dans un dynamisme interne qui se transforme immédiatement en expressivité » (Buridant 2006 : 5). Une multitude de formes peuvent être qualifiées d'interjectionnelles : des cris (ex. "Oh !", "Aïe !"), des substantifs accompagnés ou non d'une détermination ou d'une préposition (ex. "Ciel !", "Ma foi !", "Bonté divine !"), des adjectifs parfois accompagnés d'un adverbe ("Mince !"), des adverbes ou locutions adverbiales ("En avant !"), des verbes surtout à l'impératif ("Allons !", "Voyons !"), des phrases ("Vive les vacances !"). Notons entre parenthèses que tout mot peut devenir interjectif (Cf. Rosier 2000 : 20).

Quant à l'intonation, elle joue un rôle décisif comme trait interne caractérisant les interjections. De fait, l'intonation à accent d'intensité accompagnant la profération des interjections est une réalité incontournable de l'oral, tout comme le point d'exclamation l'est à l'écrit. Le point d'exclamation « est dès le début de la typologie des marques typographiques lié à l'interjection » (Buridant 2001 : 12). Si les formes interjectives intonées à l'oral sont le plus souvent ponctuées à l'écrit par le marqueur graphique exclamatif, celles-ci peuvent occasionnellement être suivies par un point d'interrogation ou une simple virgule. Les indications de ponctuation à l'écrit viennent suppléer la perte de l'information intonative.

Signalons que, phonétiquement, les interjections du français « malgré certaines anomalies, présenteraient un minimum d'adaptation à son système phonologique » (Buridant 2001 : 19). C'est principalement la structure phonique des interjections primaires qui n'est parfois pas similaire à la langue à laquelle elles appartiennent, même si un certain processus de normalisation les rapproche du système phonologique. De fait, l'interjection « peut utiliser des sons qui n'ont aucunement le caractère de phonèmes » (Buridant 2001 : 15). C'est le cas du "h" qui, originellement muet, se trouve prononcé et expiré. De même, en français, la syllabe qui a toujours un noyau vocalique,

¹ La variation graphique n'entraîne pas une variation phonique. Les deux graphies se prononcent /ø/.

peut s'en débarrasser (ex. pst !, brr !). En outre, certaines formes interjectives sont sujettes à des changements phoniques :

- augmentation phonétique : ex. Aaaaaah ! ; Ohhhh !
- reduplication partielle ou totale : Aha ! ; Tiens, tiens ! ¹

Simplification graphique et simplicité phonique. Voici la forme des interjections en français. Or, les interjections peuvent varier non seulement d'une langue à l'autre, mais même d'une région à une autre selon la culture, la civilisation, le milieu culturel... La similitude entre les formes interjectives se remarque généralement dans les langues apparentées ou de même famille.

En arabe, il est réputé que les mots ont tous une racine trilitère². Toutefois, les interjections les plus courtes se rendent souvent par des mots de deux lettres uniquement (ex. /ṣah/ صه, /way/ وى). Ces formes interjectives bilitères ne sont pas d'origine arabe. Les interjections peuvent aussi être formées d'un mot de trois lettres (ex. /uff/ أفّ, /hayt/ هيت, /wayh/ ويح), de quatre lettres (ex. /ââmîn/ أمين, /rûwayd/ رويد), et même plus (/sur'ân/ سرعان, /dahdarayn/ دهدرين). Une interjection peut être formée de deux mots (/kadhbun 'alayka/ كذب عليك) voire trois (/awlâ laka fa'awlâ/ أولى لك فأولى).

Notons aussi que l'arabe forme des unités interjectives composées :

- de deux parties : ex. /wayka'anna/ ويكان (وى+كان), /ḥayhal/ حيهل (حى+هل)
- d'un tissu phonique répété : ex. /zawd zawd/ زود زود, /hays hays/ هيس هيس
- d'une préposition+son complément³ (génitif pronom suffixé) : ex. /'ilayka/ إليك, /'anka/ عنك
- d'un circonstant+son complément (génitif pronom suffixé) : ex. /'amâma/ أمامك, /'indaka/ عندك

L'opération de mise en relief des interjections par l'utilisation des majuscules, très fréquente en français, est inopérante en arabe, puisque le système graphique arabe n'a pas de majuscules, même pas après les points.

Les interjections en arabe viennent d'origines diversifiées : onomatopées (ex. ها - صه - هلم), noms d'action⁴ (ex. رويد), préposition+son complément pronominal (ex. إليك), circonstant+ son complément pronominal (ex. دونك - عندك), formule dérivée d'un verbe trilitère (ex. حذار), ou autre (ex. حاشا, حسيك).

Tout comme en français, une interjection peut être redoublée : ex. "/hayhât hayhât/" "هيهات هيهات". Or, le signifiant interjectionnel arabe obéit aux lois de la phonologie : la structure phonique des interjections appartient ostensiblement au système phonologique de la langue et aucun son ne lui est inconnu. Néanmoins, une même interjection est susceptible d'être prononcée de différentes manières. C'est ce qui est connu sous le nom de "al qira'ât القراءات" ou "les lectures". Ex. l'interjection "أرايتك" peut être prononcée de trois façons : "أرايتك" - "أرايتك" - "أرايتك" (/aritaka/ - /araytaka/ - /ara'aytaka/) (Cf. Oweich 1982 : 96). Autre exemple : l'interjection "أوه" se prononce de sept façons : "أوه" - "أوه" - "أوه" - "أوه" - "أوه" - "أوه" - "أوه" (/ûh/ - /awwih/ - /awwih/ - /ââwwah/ - /awah/ - /awwati/ - /ââwwati/) (Cf. Maṭhari 2003 : 222).

Si l'intonation est un critère inhérent à la prononciation des interjections dans toutes les langues, le point d'exclamation n'est pas toujours son correspondant à l'écrit. En effet, l'interjection en arabe est rarement suivie de ce marqueur typographique ; un point simple ou une virgule feront l'affaire.

Voici un tableau récapitulant les ressemblances et les dissemblances entre les deux langues au niveau graphie-phonie :

¹ Ce redoublement a certainement des répercussions sur le plan sémantique et peut créer un effet musical.

² Cf. Oweich, 1982 : 78.

³ Dans les interjections en arabe, le génitif est toujours un pronom jamais un nom.

⁴ المصدر al maṣdar.

langues		français			arabe		
		+	±	-	+	±	-
Graphie	brièveté	+			+		
	+ mots		±			±	
	variantes graphiques	+					-
	interjections composées		±		+		
	formes bizarres		±				-
	majuscules	+					-
	point d'exclamation	+				±	
Phonie	adaptation phonique		±		+		
	augmentation phonique	+					-
	réduplication partielle	+			+		
	réduplication totale	+					-
	variantes phoniques			-	+		
	intonation montante	+			+		

Tableau 1 : Les interjections selon le niveau Graphie-Phonie

4.1.2. Critère morphologique

De nombreuses caractéristiques morphologiques s'attachent à l'interjection en français. Par définition, les interjections sont des formes fixes. C'est donc le caractère invariable de l'interjection qui est le plus saillant. Selon Swiatkowska (2000 : 69), l'interjection « *ne se prête pas à des variations de genre, de nombre, de personne ni aux changements de déterminants* »¹. Les interjections rejoignent donc les formules figées préfabriquées et conventionnalisées. Cependant, cette fixation formelle et ce figement peuvent être violés ; certaines variations morphologiques restreintes peuvent être perçues :

- des variations en nombre (opposition sing. vs plur.) : ex. "*Diab!e !*" , "*Mille Diab!es !*"
- des variations en personnes (de l'impératif) : ex. "*Tiens !*" , "*Tenez !*"

Dans les interjections à base verbale, l'interjection ne garde pas toujours l'accord grammatical conforme à l'allocutaire : ex. "*Allez, prépare-toi !*"

Dans le système arabe, comme en français, les interjections ont des traits morphologiques qui les distinguent. Elles sont des formes idiomatiques² qui ne se permettent aucune modification³ : ni inflexion de genre (masculin vs féminin), ni celle du nombre (singulier vs duel vs pluriel). Morphologiquement isolées, elles ne varient pas quels que soient les mots qui les entourent : ex. "صه يا ولد" vs "صه يا فتاة" ("*Chut, fille !*" ; "*Chut, garçon !*"). Elles n'admettent pas l'actualisation par l'article défini, ni des terminaisons semblables à celles des verbes.

Si les interjections en arabe ne sont presque jamais préfixées⁴, certaines d'entre elles varient morphologiquement en acceptant la suffixation de pronoms explicites : ex. رويدك /رؤيدك/ (/*rûwayd*/→/*rûwaydaka*/), ويلك /ويلك/ (/*wayl*/→/*waylaka*/), au moment où d'autres n'apparaissent que suffixées : ex. دونك (/dûnaka/), إليك (/ilayka/), حسبك (/ḥasbuka/)... Dans les deux cas, le pronom affixe varie avec le changement de l'allocutaire (singulier/duel/pluriel ; masculin/féminin) : ex. هلمى /عليكن أنفسكن, عليكم أنفسكم, عليكم أنفسكما, عليك نفسك... هلموا, هلموا, هلموا... Les interjections peuvent également être suffixées par un "noun de protection"⁵ (نون الوقاية) qui vient se placer avant le pronom "ى" du locuteur: ex. رويدنى (رويدن+ى). Une suffixation de pronoms implicites ou sous entendus⁶ est également valable (ex. صه أنت = صه) ; mais ce dernier type ne modifie pas formellement l'interjection.

Notons que quelques interjections en arabe apparaissent sous la forme du duel

¹ On dit par exemple "Mon Dieu !" et non "Votre Dieu !".

² صيغ مسكوكة

³ "الخالفة ثابتة الصيغة". Nous traduisons : « *Le différent est invariable* » (Oweich 1982 : 63)

⁴ Elles ne sont jamais préfixées par des pronoms, mais peuvent l'être par des particules comme "ف" dans "فهيهايات" (fahayhât) ou comme "ل" dans "لشتان" (lachatân).

⁵ Ce noun de protection suffixe 11 interjections en arabe.

⁶ ضمير مستتر.

(/dahdarayn/ /دهدرين/) ou du pluriel (/hayhât/ /هيات/), sans que ces unités n'aient un singulier. En outre, certaines unités interjectives sont dérivées des verbes trilitères et ont le schème "/fa'âl/" ("فعال" ex. حذار).

Voici un tableau récapitulant les ressemblances et les dissemblances entre les deux langues au niveau morphologique :

langues pts de comparaison		français			arabe		
		+	±	-	+	±	-
Morphologie	invariabilité	+			+		
	variabilité de genre			-			-
	variabilité de nombre		±				-
	variabilité de personne		±				-
	Non respect de l'accord		±				-
	actualisation		±				-
	préfixation			-		±	
	suffixation			-	+		

Tableau 2 : Les interjections selon le niveau morphologique

4.1.3. Critère syntaxique et distributionnel

Nombre de linguistes¹ soutiennent l'idée que les interjections en français sont en dehors des règles de la syntaxe : elles sont structurellement inanalysables (Tesnière 1959 : 95) et sortent du rapport grammatical et syntaxique avec le reste de l'énoncé où elles se trouvent ancrées. Syntactiquement autonomes et isolées, elles n'ont pas de fonction et n'entrent pas en rapports syntagmatiques avec les autres parties de la phrase. Leur détachement syntaxique est souligné davantage par leur encadrement par des signes de ponctuation. Cet emploi habituellement en disjonction interrompt la continuité du discours.

Le positionnement de l'interjection par rapport à la chaîne syntaxique est un objet intéressant de réflexion. Les interjections peuvent occuper des places variables. Interjetées au début, au milieu ou à la fin de la phrase, elles jouent un rôle dans la structuration des énoncés surtout dans le cadre des échanges comme particules d'articulation ou marqueurs d'enchaînement. Malgré cette variabilité positionnelle, nous ne pouvons dire que les interjections sont complètement hors des limites des règles syntaxiques. En fait, leur emplacement par rapport à la phrase n'est pas complètement libre : les interjections primaires sont généralement initialisantes (ex. *Ah !* il ne tient pas sa promesse), les interjections en incise, par leur insertion à l'intérieur de la phrase, coupent la continuité syntaxique (ex. Je suis ... *ben...* la petite amie de ton cousin), les interjections clôturantes opèrent fréquemment comme marqueur conclusif (ex. Je n'ai pas réussi mon examen, *hélas !*). Il existe donc des contraintes positionnelles où un déplacement de l'interjection serait impossible. Le fait qu'elle soit prononcée à l'initiale, au milieu ou en finale, ou être complètement détachée de la phrase elle-même, est déterminé par le sens. De fait, « *la croyance en l'autonomie syntaxique absolue de l'interjection apparaît comme un leurre au vu de la distribution particulière du mot-phrase en tête ou queue de proposition et des possibilités d'incise* », comme le souligne Rosier (1995 : 114).

L'interjection est également considérée comme "mot-phrase", "mot-énoncé invariable substitutif grammatical" (Vassileva 2007 : 121), "unité syntaxique maximale" ou "phrase non prototypique" nommée "fragment" (Gonçalves 2008 : 5). Notons également qu'une interjection suffit à constituer par elle-même l'équivalent d'une phrase entière : ex. "*Chapeau !*" (=Je vous félicite).

En outre, l'interjection peut entrer occasionnellement en relation avec d'autres éléments dans la phrase :

- en se complétant : ex. "*Gare à toi !*", "*Gare la bombe !*"
- en complétant un verbe : ex. "*dire ouf !*"
- en s'actualisant : ex. "*des oh !*", "*des ah !*"

Kleiber a donc raison de dire que ces mots « *s'insèrent pleinement (...) dans la*

¹ Dont Saussure dans son *Cours de Linguistique générale* et Tesnière dans ses *Éléments de syntaxe structurale*.

syntaxe » (2006 : 11).

Syntaxiquement parlant, l'arabe est une langue où, le plus souvent, position et fonction vont ensemble. Les interjections, n'étant ni des noms ni des verbes ni des particules, n'occupent pas les fonctions communément connues¹ : sujet, attribut/prédicat, complément d'objet direct, complément indirect et par la suite ne doivent entrer dans aucun lien syntaxique avec les autres mots qui les entourent. De surcroît, l'interjection en arabe n'accepte pas l'annexion (idâfa-t إضافة) : elle n'est pas déterminée par annexion à un autre mot en remplissant la fonction de complément du nom.

Toutefois, les grammairiens arabes voient que, puisque les interjections se substituent sémantiquement au verbe, elles occuperont donc sa fonction² et les mots qui les suivent, nommés "/damâ'im al khâlifa-t/" (ضمائم الخالفة), annexes de l'interjection) seront Sujet (فاعل) et Complément d'objet direct (مفعول به)³ respectivement :

Ex : هيهات النجاح بلا عمل (النجاح est le sujet)

Ex : أنت (le sujet est sous entendu "أنت")

Ex : عليك زيذا (le sujet est sous entendu "أنت" et le complément d'objet direct est "زيذا").

A signaler que « l'interjection est conforme au verbe qui lui est identique sémantiquement en ce qu'elle peut expliciter ou impliciter son sujet » (Oweich 1982 : 349) (nous traduisons)⁴.

L'arabe est une langue où l'ordre des mots est moyennement contraint. Le plus souvent, l'ordre syntaxique de l'interjection et son entourage reste canonique⁵ : celle-ci ne vient presque jamais postposée à son complément (Cf. Oweich 1982 : 300)⁶. Les mots qui la suivent ne lui sont pas antéposés, qu'ils soient sujet ou complément d'objet direct (ex. *زيذا عليك phrase agrammaticale).

Il est à noter que les interjections sont considérées des mots-phrases (ex. /ṣah/ = chut ! ; صه = اسكت), tout comme en français, puisqu'elles peuvent former des énoncés à elles seules.

L'énoncé interjectif français s'oppose ostensiblement à l'énoncé déclaratif : il s'associe majoritairement avec la modalité exclamative (interjection locutoire centrée sur le locuteur) : ex. *Ouf!* (exclamatif), ou avec les modalités impérative et interrogative (interjection interlocutoire centrée sur l'interlocuteur) : ex. *Chut!* (impératif), *Eh bien, dansez maintenant!* (impératif) ; Tu m'aideras, *hein?* (interrogatif). Les anciens grammairiens arabes, eux, ont classé les énoncés interjectifs en deux modalités : les déclaratifs et les non déclaratifs⁷ (Cf. Oweich 1982 : 66). Cependant, à l'époque moderne, grammairiens et linguistes⁸ se sont rendu compte que les interjections, reflétant une attitude émotionnelle et un coefficient majeur d'expressivité, relèvent toutes d'énoncés non déclaratifs, impératifs ou non impératifs⁹, marquant la négation, l'interdiction, l'interrogation, l'exclamation, l'appréciation, le regret, l'exagération¹⁰ : ex. *حي على الصلاة* (injonction) ; *وي من كسلك* (exclamation) ; *ويل لك* (menace) ; *إخ من ألم السن* (regret)...

Voici un tableau récapitulant les ressemblances et les dissemblances entre les deux langues au niveau syntaxique et distributionnel :

¹ "أسماء الأفعال لا محل لها من الإعراب" (Oweich 1982 : 347).

² "هي أسماء قامت - عند البعض - و ثابت عند آخرين - مقام الأفعال معنى و استعمالاً". Nous traduisons : « *Ce sont des noms qui, pour certains sont des verbes et pour d'autres s'y substituent sémantiquement et fonctionnellement* ». (Oweich 1982 : 42).

³ Sans s'attarder à la question de la transitivité et de l'intransitivité (Cf. Hassaan 1979 : 818).

⁴ "اسم الفعل يوافق الفعل الذي بمعناه في إظهار فاعله و إضماره".

⁵ "الخالفة تكون محفوظة الرتبة مع ضمائمها" (Oweich 1982 : 65).

⁶ Sauf dans le verset coranique "كتاب الله عليكم" où l'interjection est postposée. (La sourate An nissâ' *Les Femmes*, verset 24).

⁷ أسلوب خبري و أسلوب انشائي.

⁸ Cf. Hassaan 1979 : 113.

⁹ انشائي طلبي و انشائي غير طلبي.

¹⁰ "و قد تضمن معنى نفى أو نهى أو استعظام أو تعجب أو استحسان أو تندم أو استعظام" (Oweich 1982 : 69).

langues		français			arabe		
		+	±	-	+	±	-
syntaxe	autonomie et isolement	+				±	
	Fonction dans la phrase			-			-
	rapport syntagmatique		(±)	-	+		
	Mot-phrase	+			+		
distribution	variabilité positionnelle	+					-
modalité	Non déclarative	+			+		

Tableau 3 : Les interjections selon le niveau syntaxico-distributionnel

4.2. Propriétés sémantiques du signifié interjectionnel

Que ce soit en arabe ou en français, les interjections se distinguent généralement par leur caractère subjectif : expression d’une sensation, indice d’un sentiment, manifestation d’une émotion, d’un ordre... Les fonctions expressives et imitatives en sont les principaux traits distinctifs.

La question du sens des interjections a préoccupé récemment les linguistes et pragmaticiens. Ces particules sont "analysables sémantiquement" (Cf. Tesnière 1959 : 95) vu leur caractère polyfonctionnel et leurs valeurs sémantico-pragmatiques. La recherche sur le sémantisme de l’interjection s’inscrit non seulement dans une visée linguistique monolingue mais aussi dans une perspective bilingue/multilingue et dans la linguistique générale¹.

Pour certains, les interjections ne sont que des signes "vides de sens" sur lesquels s’accroche le sens selon le contexte. D’autres estiment que les interjections contiennent incontestablement un noyau sémantique inhérent qui est nuancé et activé in situ. A notre sens, si la vacuité de sens concerne majoritairement les interjections primaires, le « nuancage » sémantique touche plus particulièrement les interjections secondaires. Celles-ci, transférées d’autres classes grammaticales, passent par un processus de décatégorisation puis de recatégorisation en tant qu’éléments interjectifs dont le sens est plus ou moins proche du sens basal du mot. Ce déplacement sémantique et pragmatique peut se faire d’une manière totale : il s’agira donc d’un cas de désémantisation des unités interjectives déviées de leur prédestination sémantique originelle² : « le passage à l’interjection implique donc la transposition, au-delà du sens littéral, des mots à sens déterminé, comme *Mon Dieu!*, en un phrasème dont le sens global n’équivaut plus au sens particulier des éléments qui le composent : dans les interjections secondaires, ces éléments perdent leur sens lexical spécifique et forment une unité significative » (Buridant 2001 : 15). Or, le processus de désémantisation n’est pas toujours complet : il s’agit parfois d’un continuum sémantique reliant les différents emplois ou d’une légère mutation de sens³. De même, une même interjection peut voir son sens évoluer. Dans tous les cas, les interjections sont dépendantes du co(n)texte qui donne des instructions sur l’interprétation à donner. En effet, « le contenu sémantique des interjections est très variable et ne s’explique vraiment qu’en fonction du contexte, des circonstances et des dispositions momentanées du locuteur. Les *oh !* et les *ah !* sont susceptibles d’exprimer toute une palette d’attitudes et d’opinions » (Barbérís 1992 : 53). Il est à noter que l’interprétation contextuelle se fait à des degrés divers selon le caractère plus ou moins polysémique de l’interjection : « plus la signification d’une interjection est spécifique et moins celle-ci est polysémique, et inversement : une interjection de large signification comme *ah!* demande un décryptage ou décodage plus contextuel qu’une interjection dont la signification est presque univoque » (Buridant 2001 : 25-26).

La richesse sémantique des interjections est incontestable : celles-ci peuvent se

¹ Cf. Wierzbicka 1991 : 289.

² Exemple : Le sens du verbe *tenir* est perdu de vue dans l’interjection "*tiens!*".

³ Souvent, comme pour tous les éléments polysémiques, entre les deux ou plusieurs significations d’une interjection, il est possible de trouver une connexion sémantique.

charger d'effets de sens dérivés différents en fonction non seulement du contexte situationnel dans lequel elles se trouvent ancrées, mais aussi de l'intonation¹, des gestes et des mimiques. Toutefois, il existe plus ou moins un signifié conventionnel des interjections ; c'est ce signifié qui figure généralement dans les dictionnaires de langues. Les interjections peuvent marquer la satisfaction ("Chic !"), la colère ("Morbleu !"), la joie ("Youpi !"), la douleur ("Aïe !"), l'indifférence ("Bof !"), le dégoût ("Pouah !"), la surprise ("Ha !"), l'admiration ("Oh !"), le soulagement ("Ouf !"), l'hésitation ("Euh !"), l'encouragement ("Allons !"), la déception ("Zut !"), l'avertissement ("Gare !"), l'étonnement ("Ah bon !"), l'ordre ("Chut !"). Elles peuvent décrire un son ou un bruit ("Boum !", "Pouf !"), établir le contact ("Hé !", "Pst !")... Nous sommes donc face à la problématique « de la construction interjective du sens dans la transition entre langue et discours » (Olivier, Fauré 2000 : 4).

De surcroît, les unités interjectives peuvent servir à pointer un élément de la situation d'énonciation, signaler un enchaînement conclusif ou justificatif ou porter des traces d'opérations cognitives (Cf. Caron- Pargue, Caron 1995, 2000). Généralement, l'interjection est utilisée en dialogue dans un rapport locuteur-allocutaire, véhiculant le "je" et/ou le "tu/vous". Or, il est tout à fait possible de trouver une interjection monologique entre des propositions produites par le même locuteur.

Par ailleurs, les interjections en arabe sont, du point de vue sens, semblables aux verbes puisqu'elles expriment une action ou un sentiment/émotion secondés d'un temps². Pouvant se substituer sémantiquement et temporellement au verbe, elles s'en distinguent par trois caractéristiques : leur charge émotive, leur dimension rhétorique et leur éloquence, ainsi que leur efficience. Selon Kada (2008 : 160), il est inconcevable d'interpréter une interjection - qui appartient à une langue émotive - par une expression linguistique logique ; celle-ci doit être traduite par des formes émotives semblables sémantiquement. Grande est la différence entre "أوه" et "أتوجع" ("aïe !" et "je souffre"), entre "وى" et "أعجب" ("Oh !" et "je m'étonne"). L'effet même produit sur l'interlocuteur face aux deux formes énoncées est complètement différent. Etant donné que les formes interjectives contiennent une énorme charge émotionnelle accentuée par une exagération dans l'expression et la manifestation des sentiments, la forme exclamative avec la tournure "ما+أفعل" (/mâ 'af'al/ = quel +) s'avère être la forme la plus proche sémantiquement et pouvant véhiculer une impression quasi semblable : ex. وى = ما. أعجب. Toutefois, dans son sens, l'interjection demeure plus forte et plus intense.

Tout comme en français, les grammairiens et linguistes arabes se sont intéressés à décrire la sémantique des interjections. Celles-ci représentent une palette de valeurs : l'étonnement (واها - واها), la douleur (أخ - أواد - آه), le dégoût et l'insatisfaction (أف), l'ordre (صه - إيباك - حذار), l'interdiction (مه), la menace (أولى لك فأولى - ويل), la prière (أمين), l'avertissement (إيباك - حذار), ... Cependant, si les significations des interjections en français sont insaisissables et dépendent majoritairement de leur environnement contextuel, l'invariabilité sémantique est l'aspect dominant des interjections en arabe lesquelles véhiculent un signifié pour ainsi dire "stable". A titre d'exemple, une interjection comme "هيهات" (/hayhât/) ou "أف" (/uff/) voit sa signification s'imposer de façon quasi-obligatoire. Ces termes à sens presque déterminé rendent, pour l'arabe, la question des rapports entre le signifié de l'interjection en langue et en discours de second ordre.

Il est à noter que les interjections transférées d'autres parties du discours, plus particulièrement celles formées de "préposition+complément au génitif" et de "circonstant+complément au génitif", perdent leur sens littéral et originel et acquièrent un sens différent après le transfert à la catégorie des interjections : ex. "إليك" (/ilayaka/) prend le sens de "écarte-toi", "دونك" (/dûnaka/) et "عندك" (/indaka/) signifient "prends", "أمامك" (/amâmak/) veut dire "avance".

A ce stade, la question de l'intentionnalité³ qui conditionne ou non l'énonciation des interjections est cruciale : la production d'une interjection est-elle chargée d'intentionnalité ou s'agit-il d'une verbalisation spontanée ? Selon Cosnier (1997 : 13),

¹ Une panoplie d'impressions, d'émotions et de sens peut être traduite par une seule interjection prononcée chaque fois de façon différente.

² Nous avons présenté la classification des interjections en arabe selon le critère de la sémantique temporelle en interjection passée, interjection présente et interjection impérative. Voir *Supra*.

³ Nous n'aborderons pas la question des universaux des interjections qui relève de la linguistique typologique et la linguistique générale.

c'est une manifestation volontaire, une mise en scène de l'émotion, plutôt que d'une communication émotionnelle, un surgissement physique involontaire, incontrôlable, des affects. Danblon (2003 : 184) va dans le même sens en affirmant que « *toute forme d'expression linguistique doit avoir un terme intentionnel, même si celui-ci ne fait pas l'objet d'une représentation stable* ». A notre sens, l'énonciation d'une interjection est intentionnelle et consciente dans toute production destinée à un public (texte écrit, BD, théâtre, film...). Dans une conversation ou un dialogue réel, nulle intentionnalité consciente n'est à l'origine de leur énonciation : elles sont plutôt involontaires étant de simples réflexes du locuteur.

Voici un tableau récapitulant les ressemblances et les dissemblances entre les deux langues au niveau sémantique :

langues		français			arabe		
		+	±	-	+	±	-
sémantique	caractère subjectif	+			+		
	sens		±	-	+		
	richesse sémantique	+				±	
	variabilité sémantique	+		-			-
	intentionnalité	+			+		

Tableau 4 : Les interjections selon le niveau sémantique

5. Analyse contrastive sur corpus parallèle : juxtaposition et comparaison des données

Jusqu'ici, l'analyse contrastive nous a permis de mettre en parallèle le phénomène interjectif en arabe et en français aux niveaux graphique, phonique, morphologique, syntaxique, distributionnel et sémantique. Le cadre théorique établi exige par la suite que nous examinions des exemples afin de corroborer et de diversifier davantage notre argumentation. Nous tenterons donc à présent d'élaborer une réflexion plus orientée et plus ciblée en analysant la manifestation de ce fait dans les deux langues à travers l'examen d'un corpus parallèle bilingue bidirectionnel avec les questions phoniques, syntaxiques, sémantiques et pragmatiques liées à la traduction. Nous essaierons de voir comment s'effectue le transfert interlinguistique en comparant les textes originaux et les textes traduits¹. Le corpus utilisé ici comprend 38 exemples d'énoncés interjectifs pris dans des textes appartenant à des genres différents (littérature, textes sacrés et BD). Il s'agit donc d'un corpus exclusivement écrit : l'emploi des interjections ne se produit donc pas par hasard, mais de façon tout à fait consciente et voulue.

Selon Richet (2003 : 83), les interjections « *en tant que produits de l'instinct ou de l'affectivité, (...) transcenderaient les langues et formeraient par conséquent un 'langage' universellement compréhensible, rendant toute traduction inutile* ». Ce constat peut s'appliquer, à notre sens, aux interjections appartenant à des langues apparentées. De fait, si l'écart entre l'espagnol et le français peut se réduire lors de la traduction des interjections, surtout primaires, ceci ne sera nullement le cas, notamment lorsqu'il s'agit de deux langues aussi éloignées que le français et l'arabe.

Etant donné que c'est le contraste entre les deux langues qui nous intéresse, nous confronterons les phrases interjectives des deux langues, afin d'y déceler les dissemblances et les ressemblances entre elles, ainsi que les procédés utilisés lors du processus de traduction.

Pour ce qui est de l'attitude adoptée par le traducteur face à un texte comportant des interjections, il est évident que celui-ci doit faire montre de son savoir-faire linguistique dans la langue d'arrivée, connaître à fond les différents emplois et valeurs de l'interjection, être conscient de la nature du texte à traduire, comprendre la situation d'énonciation et le côté culturel, et posséder tous les procédés de l'opération traduisante afin de rendre à bon escient le même signifié, la même réalité et conserver la fidélité. « *Le contexte, le style, le ton, le personnage, l'auteur, sont autant d'éléments qui viennent naturellement nuancer et complexifier la simple translation* » (Richet, 2001 : 84). La fonctionnalité des interjections en arabe ou en français et la façon avec

¹ A côté de chaque exemple (original et traduction) figurera une référence succincte. La référence complète sera placée dans la bibliographie.

laquelle elles sont traitées surtout avec la question de la traduction peuvent poser des problèmes très liés aux questions sémantico-pragmatiques. Ceci implique que le traducteur devrait être, ou même doit être, conscient pour pouvoir – et savoir – résoudre ces problèmes de traduction des paires de langues en général et des interjections en particulier. L'élaboration de stratégies appropriées se révèle être donc nécessaire.

5.1. L'interjection de l'arabe vers le français

Cette partie présentera l'arabe comme langue source (LS) et le français comme langue cible (LC). Ci-après, nous présenterons quelques exemples d'interjections pour en analyser les traductions en français. L'arabe coranique étant la référence par excellence de l'arabe classique, nous en avançons quelques énoncés comportant des unités interjectives et leur traduction¹ :

(1) **أَفَبِ لَكُمْ وَلِمَا تَعْبُدُونَ مِنْ دُونِ اللَّهِ أَفَلَا تَعْقِلُونَ** (سورة الأنبياء، آية 67)

(1') **Fi** de vous et de ce que vous adorez en dehors d'Allah ! Ne raisonnez-vous pas ? (La sourate Al-Anbiyâ', Les prophètes, verset 67)

(1'') **Fi** de vous et de ces idoles que vous adorez en dehors d'Allah ! Allez-vous être raisonnables ? (La sourate Al-Anbiyâ', Les prophètes, verset 67)

(2) **وَأَصْحَابُ الَّذِينَ تَمَنَّوْا مَكَانَهُ بِالْأَمْسِ يَقُولُونَ وَيُكَانُّ اللَّهُ يَبْسُطُ الرِّزْقَ لِمَنْ يَشَاءُ مِنْ عِبَادِهِ وَيَقْدِرُ** (سورة القصص، آية 82)

(2') Et ceux qui, la veille, souhaitaient d'être à sa place, se mirent à dire : "**Ah** ! Il est vrai qu'Allah augmente la part de qui Il veut, parmi Ses serviteurs, ou la restreint." (La sourate Al-Qaşaş, le récit, verset 82)

(2'') Aussitôt, ceux qui, hier, convoitaient sa place, dirent : "**Eh bien** ! Allah dispense ses biens à qui Il veut parmi Ses Serviteurs, soit avec largesse, soit avec mesure (...)" (La sourate Al-Qaşaş, le récit, verset 82)

(3) **وَيْلٌ لِكُلِّ هُمَزَةٍ لُّمَزَةٍ** (سورة الهمزة، آية 1)

(3') **Malheur** à tout calomniateur diffamateur, (La sourate Al-Humazah, les calomniateurs, verset 1)

(3'') **Malheur** à tout diffamateur médisant (La sourate Al-Humazah, le diffamateur, verset 1)

(4) **أُولَىٰ لَكَ فَأُولَىٰ. ثُمَّ أُولَىٰ لَكَ فَأُولَىٰ** (سورة القيامة، آية 34-35)

(4') "**Malheur à toi, malheur !**". Et encore **malheur à toi, malheur !** (La sourate Al-Qiyâmah, la résurrection, versets 34-35)

(4'') [il sera dit] : "**Malheur à toi ! À toi le malheur !**". Et encore **malheur à toi ! À toi le malheur !**" (La sourate Al-Qiyâmah, la résurrection, versets 34-35)

En ces occurrences, et dans le passage de l'arabe vers le français, il y a rétention des interjections de la LS dans la LC, avec équivalence sémantico-pragmatique (en pareil contexte, les mots "**أَفَبِ**" et "**Fi**" sont tous deux des interjections signifiant le dégoût et la désapprobation, "**ويكأن**" et "**Ah !**" ou "**Eh bien !**" sont des exclamatifs et introduisent un élément d'information que le locuteur désire mettre en valeur², "**ويل**" et "**Malheur à**" désignent la malédiction et une prédication pessimiste, "**أولى لك فأولى**" et "**Malheur à**" signifient aussi une menace et l'entraînement de conséquences néfastes) et distributionnelle (la position des interjections dans la chaîne syntagmatique est la même dans les deux langues à l'exception de l'exemple (4'') où il y a inversion dans l'ordre des mots dans la deuxième partie de la phrase. Cette inversion crée un effet rythmique particulier et attire davantage l'attention sur le signifié et le signifiant interjectif). L'absence totale d'équivalence au niveau graphique entre le français et l'arabe est évidente³. Notons toutefois que, dans l'exemple (1), l'interjection arabe "**أَفَبِ**" est phonétiquement en harmonie avec le "**Fi**" du français. Cette légère ressemblance

¹ Nous présentons respectivement deux traductions du *Noble Coran* : la première est celle de Dr. Mouhammad Hamidallah et révisée de la part du Complexe du Roi Fahd, la deuxième est celle de Dr Mohamed EL Moktar Ould Bah et révisée toujours par le Complexe.

² A notre sens, l'interjection "eh bien !" est la plus adéquate en pareil contexte et la plus proche sémantiquement de "ويكأن" après de multiples lectures des interprétations du verset dont celle de Al Tabari.

³ Vu l'utilisation d'un alphabet différent ainsi que l'écriture à sens sinistrophe, le critère graphique ne sera pas ciblé.

phonique est, à notre sens, intentionnelle, dans une tentative de rendre, autant que faire se peut, quelque chose du rythme allitérant et assonancé du texte coranique.

Outre le maintien des interjections de la LS, nous remarquons une autre stratégie traductologique consistant à traduire l'interjection en utilisant une structure non-interjective avec un sens similaire :

(5) **فَدَعَلَمَ اللّٰهُ الْمَعْرِفِيْنَ مِنْكُمْ وَالْقَائِلِيْنَ لِأَخْوَانِهِمْ هَلُمَّ إِلَيْنَا وَلَا يَأْتُونَ الْبَاسَ إِلَّا قَلِيْلًا** (سورة الأحزاب، آية 18)

(5') Certes, Allah connaît ceux d'entre vous qui suscitent des obstacles, ainsi que ceux qui disent à leurs frères : "**Venez** à nous", tandis qu'ils ne déploient que peu d'ardeur au combat (La sourate Al-Aḥzab, les coalisés, verset 18)

(5'') Allah connaît bien ceux d'entre eux qui dressent les obstacles [devant les croyants] et qui disent à leurs proches : "**Revenez** donc vers nous", tout en évitant de participer vraiment au combat (La sourate Al-Aḥzab, les coalisés, verset 18)

(6) **وَرَاوَدَتْهُ الَّتِي هُوَ فِي بَيْتِهَا عَنْ نَفْسِهِ وَغَلَقَتِ الْأَبْوَابَ وَقَالَتْ هَيْت لَكَ** (سورة يوسف ، آية 23)

(6') Or celle [Zulikha] qui l'avait reçu dans sa maison essaya de le séduire. Et elle ferma bien les portes et dit : "**Viens**, (je suis prête pour toi !)" (La sourate Yūsuf, Joseph, verset 23)

(6'') La maîtresse de la maison où il vivait tenta de le séduire. Elle ferma [toutes] les issues de la maison et dit : "**Me voici**, je suis toute à toi." (La sourate Yūsuf, Joseph, verset 23)

(7) **فَأَمَّا مَنْ أُوْتِيَ كِتَابَهُ بِيَمِينِهِ فَقُولْ هَٰؤُلَاءِ أَقْرَبُ إِلَيَّ مِنْ هَٰؤُلَاءِ وَأَنَا أَهْلُ الْبَيْتِ** (سورة الحاقة ، آية 19)

(7') Quant à celui à qui on aura remis le Livre en sa main droite, il dira : "**Tenez** ! lisez mon livre (La sourate Al-Ḥāqqah, celle qui montre la vérité, verset 19)

(7'') Celui à qui on remettra son bilan par la main droite dira : "**Voici** mon bilan ; **venez** donc le lire ! (La sourate Al-Ḥāqqah, l'inéluctable, verset 19)

Dans ces énoncés, le traducteur évite le transfert des interjections de la LS par leur homologue en LC ; les interjections sont remplacées par des structures sémantiquement et fonctionnellement correspondantes : "**هَلُمَّ**" → "**venez**"/"**revenez**"; "**هَيْت**" → "**viens**"/"**me voici**"; "**هَٰؤُلَاءِ**" → "**Tenez**"/"**Venez**". Comme les interjections arabes ressemblent aux verbes et s'y substituent sémantiquement et temporellement, elles peuvent donc facilement être transposées par leurs équivalents sémantiques, en l'occurrence des verbes à l'impératif (ex. 5', 5'', 6', 7', 7'') ou des présentatifs (ex. 6'').

L'équivalence des structures disparaît également dans les énoncés ci-dessous où l'interjection présente dans le texte de départ est transformée lors du processus de traduction en un élément de nature différente mais identique sémantiquement :

(8) **هَيْهَاتَ هَيْهَاتَ لِمَا تُوعَدُونَ** (سورة المؤمنون، آية 36)

(8') **Loin, loin**, ce qu'on vous promet ! (La sourate Al-Muminūn, les croyants, verset 36)

(8'') **Chimères, rien que chimères**, ce genre de promesse ! (La sourate Al-Muminūn, les croyants, verset 36)

(9) **يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا عَلَيْكُمْ أَنْفُسَكُمْ لَا يَضُرُّكُمْ مَن ضَلَّ إِذَا اهْتَدَيْتُمْ** (سورة المائدة، آية 105)

(9') Ô les croyants ! **Vous êtes responsables** de vous-mêmes ! Celui qui s'égaré ne vous nuira point si vous vous avez pris la bonne voie. (La sourate Al-Mā'idah, la table servie, verset 105)

(9'') Ô vous qui croyez ! **Attachez-vous** à votre propre salut. Si vous êtes sur la bonne voie, les égarés ne sauraient vous nuire. (La sourate Al-Mā'idah, le festin, verset 105)

Dans l'exemple (8), l'interjection arabe "هيهات" est traduite par l'adverbe "loin" (8') et le substantif "chimères" (8'') lesquels rendent le signifié de l'interjection du texte de départ (notamment 8', le 8'' étant un peu plus éloigné de l'interjection initiale). La répétition est également conservée dans le texte d'arrivée en vue de maintenir la valeur d'affirmation et d'assertion voulue. Il en va de même pour l'exemple (9) où l'interjection "عليكم" est traduite par des équivalents sémantiques (notamment 9')¹. A notre sens, le

¹ Notons que, dans l'exemple (9''), la structure "attachez-vous" s'éloigne sémantiquement de l'original.

choix de cette stratégie - traduction en utilisant une structure non-interjective avec un sens similaire - est dicté par la LC qui n'a pas un équivalent interjectif adéquat.

L'objectif premier de la traduction étant de faciliter la communication entre les langues et les cultures, l'ajout d'une interjection dans la LC alors qu'elle est absente de la LS pourrait bien parfaire le sens. Afin de mieux illustrer notre propos, comparons ces deux constructions :

(10) وَقَالَ الَّذِينَ اتَّبَعُوا لَوْ أَنَّ لَنَا كَرَّةٌ فَنَتَبَرَّأُ مِنْهُمْ كَمَا تَبَرَّأُوا مِنَّا (سورة البقرة، آية 167)

(10') Et les suiveurs diront : "**Ah** ! Si un retour nous était possible ! Alors nous les désavouerions comme ils nous ont désavoués" (La sourate Al-Baqarah, la vache, verset 167)

(10'') diront : **Ah** si nous avions l'occasion de revenir à la vie, nous les désavouerions comme ils nous ont rejetés." (La sourate Al-Baqarah, la vache, verset 167)

(11) قَالَ بَلْ سَأَلْتُ لَكُمْ أَنْفُسَكُمْ أَمْرًا أَفْصَحُ جَمِيلٌ عَسَى اللَّهُ أَنْ يَأْتِيَنِي بِهِمْ جَمِيعًا إِنَّهُ هُوَ الْعَلِيمُ الْحَكِيمُ (سورة يوسف، آية 83)

(11') Alors [Jacob] dit : "Vos âmes plutôt vous inspiré [d'entreprendre] quelque chose ! ... **Oh** ! belle patience. (Yūsuf, Joseph, verset 83)

(11'') Le père dit : "C'est plutôt une machination que vous avez ourdie vous-mêmes. Que ma patience soit sereine ! (Yūsuf, Joseph, verset 83)

Dans l'exemple (10), l'énoncé de la LS, sans interjection, se trouve rendu en LC par l'interjection "*Ah*" interjection qui, pragmatiquement, importe le sens de l'original et sert à donner plus de force à la phrase. Pour l'énoncé (11), la 1^{ère} traduction opte pour l'usage de l'unité interjective "*Oh* !" pour marquer la déception. La 2^{ème} traduction emploie une phrase à modalité exclamative. Le choix d'introduire un élément interjectif semble bien transmettre le sens de l'original, quoique de manière différente.

5.2. L'interjection du français vers l'arabe

Jusqu'ici, dans notre analyse, nous avons noté que les interjections sont cruciales au cours de la reformulation dans une autre langue comme un moyen de communication. Dans cette partie, nous nous intéresserons aux formes interjectives en français (LS) et leur traduction en arabe (LC).

En français, la bande dessinée constitue un discours qui regorge d'interjections. Les données chiffrées soulignent l'importance du phénomène interjectif comme reflet de l'expressivité dans ce type d'écrit oralisé. La traduction de ces unités s'avère être un travail fastidieux d'autant plus que les langues en question ne présentent presque pas de similarité, ce qui implique le recours à différentes stratégies au cours de l'opération de traduction. Nous avons choisi la BD *Les aventures de Tintin* pour illustrer nos propos. Examinons ces quelques exemples :

Original	Traduction
(12) <i>Hop ! en voilà un !...</i> (<i>Tintin en Amérique</i> , p.7)	(12) هوب! ... انتريت من الأول.. (تان تان و عصابات شيكاغو، ص7)
(13)  (<i>Tintin en Amérique</i> , p.2)	(13)  (تان تان و عصابات شيكاغو، ص2)
(14) <i>Ouf ! j'ai eu de la chance ! Me voilà débarrassé d'eux !</i> (<i>Tintin en Amérique</i> , p.8)	(14) يا ه! أخيراً أخلصت منهم... !! (تان تان و عصابات شيكاغو، ص8)
(15) <i>Et hop ! au troisième de ces messieurs !... Et maintenant, prévenons la police...</i>	(15)

(Tintin en Amérique, p.7)	طاخ! دبطط! التهم! .. فالأنا إبيوليس إله! (تان تان و عصابات شيكاغو، ص7)
(16) Euh!...Ce cheval me plaît, oui... mais... euh...vous n'au- (Tintin en Amérique, p.17)	(16) هآ! .. الحصان يعجبني.. ولكن.. (تان تان و عصابات شيكاغو، ص17)
(17) CLAC (Tintin en Amérique, p.22)	(17) تراف (تان تان و عصابات شيكاغو، ص22)

Dans tous les exemples susmentionnés, les interjections de la LS sont maintenues dans la LC et sur le plan distributionnel, elles occupent la même position que dans le texte de départ. Or, dans les six cas, la traduction n'est pas identique. Explicitons :

- Dans l'exemple (12) et (12'), le passage du français à l'arabe est strictement un emprunt (hop → هوب). Le traducteur, au lieu de trouver ou de créer une interjection équivalente dans la langue d'arrivée, a emprunté littéralement la forme interjective de la LS avec une légère modification phonique qui s'adapte au système arabe (le "h" - muet en français - est prononcé en arabe et le /p/ français est prononcé /b/ en arabe). Etymologiquement parlant, le mot "هوب" (/hob/) n'existe pas en arabe. Il peut toutefois être utilisé à l'oral sous l'influence de quelques langues et cultures étrangères et signifie le début d'une action du locuteur, tout comme en français. L'exemple (13/13') se rapproche de l'exemple précédent : l'interjection onomatopéique "Boum" et "بوم", reproduisant le bruit de l'explosion, est un cas de correspondance phonique à une différence près : la voyelle /u/ du français devient /o/ en arabe. Parfois, il y a un calque phonique lorsque l'interjection en arabe est rédigée avec multiplication de la voyelle ("بوووم"). Cette stratégie d'emprunt à l'identique est rare notamment avec les langues avec peu de ressemblance comme le français et l'arabe. Une adaptation phonique est généralement envisagée. Pour les exemples (14) et (15), les interjections du texte de départ (Ouf!; hop!) sont traduites par des interjections, qui, quoique différentes formellement, sont similaires sémantiquement en pareil contexte (! /yâh- /yah/ طاخ /tâkh/). De fait, l'énoncé (15) mérite qu'on s'y attarde : l'interjection "hop!" n'est pas l'équivalent sémantique de "طاخ" (/tâkh/) de l'arabe. Ici, il faut cependant se référer au contexte et au dessin de la vignette pour se rendre compte que le choix de "طاخ" (/tâkh/) est adéquat. Le traducteur a donc réussi à fournir des équivalents de traduction qui possèdent la même valeur dans le discours.

- Quant à l'énoncé (16) et sa traduction (16'), il y a lieu de signaler un cas de traduction inexacte : l'interjection initiale (euh!) qui marque l'hésitation est traduite par l'interjection (! آه Ah) dont le signifié est différent même pragmatiquement. De fait, si le traducteur a conservé l'élément interjectif du texte source dans le texte cible, il n'a tout de même pas su en proposer une transposition adéquate. L'interjection "هم" (/hm/) aurait pu être un équivalent interjectif bien adapté au sens et au contexte.

- L'exemple (17/17') est un cas d'équivalence de traduction stéréotypée : toute interjection onomatopéique reproduisant un bruit retentissant et soudain de frappe ou d'éclatement (Clac; Plop; Bang) est traduite par la forme interjective arabe "تراف" (/trâkh/) ou "طاخ" (/tâkh/).

Outre ces cas où l'on a affaire à la traduction d'une interjection par une interjection, une autre stratégie pourrait également être mise en jeu lors du transfert interlingual :

Original	Traduction
(18) Tonnerre! (Tintin en Amérique, p.17)	(18) يا للجنة! .. (تان تان و عصابات شيكاغو، ص17)
(19) Zut!... (Tintin en Amérique, p.19)	(19) يا للصبية! (تان تان و عصابات شيكاغو، ص19)

<p>(20) <i>Oh! le beau cheval!</i> (Tintin en Amérique, p.17)</p>	<p>(20) ما أجمل الحصان! (تان تان و عصابات شيكاغو، ص17)</p>
<p>(21) <i>Oh! oh! quel palace!</i> (Tintin en Amérique, p.9)</p>	<p>(21) يا له من قصر جميل! (تان تان و عصابات شيكاغو، ص9)</p>
<p>(22) <i>Ça lui a coupé le sifflet, hein!...</i> (Tintin en Amérique, p.6)</p>	<p>(22) ضربة تاضية! أليس كذلك? (تان تان و عصابات شيكاغو، ص6)</p>
<p>(23) <i>Zut! quelle guigne! Mon pneu est crevé!...</i> (Tintin en Amérique, p.2)</p>	<p>(23) لقد هويته بعجلة!.. يا له من حظ! (تان تان و عصابات شيكاغو، ص2)</p>
<p>(24) <i>Aïe! un autre policeman!... Me voilà pris...</i> (Tintin en Amérique, p.8)</p>	<p>(24) شرطي آخر! لقد ضعت! (تان تان و عصابات شيكاغو، ص8)</p>
<p>(25) <i>Ah!... Vous croyez?...</i> (Tintin en Amérique, p.12)</p>	<p>(25) أعتقد ذلك? (تان تان و عصابات شيكاغو، ص12)</p>
<p>(26) <i>Si tu le vois, ne le rate pas, hein!...</i> (Tintin en Amérique, p.13)</p>	<p>(26) لا تخطئه إذا لمسه! (تان تان و عصابات شيكاغو، ص13)</p>

L'étude contrastive des exemples ci-dessus dénote que les interjections de la LS sont toutes évitées dans la LC. Or, en ces occurrences, deux cas se présentent :

- Dans les énoncés de (18) à (22), les interjections sont traduites par des éléments non interjectifs de sens identique : "tonnerre !" et "zut !" (ex. 18 et 19) sont transposés par un vocatif "يا" /yâ/ suivi d'un substantif à valeur de juron (18') ou à valeur de mécontentement ou de frustration face à une situation donnée (19'). Notons toutefois que l'équivalent interjectif existe effectivement en arabe pour l'énoncé (19) "zut → تبا". L'interjection "Oh !" des exemples (20) et (21) se trouve remplacée en LC par une structure correspondante sémantiquement (le vocatif يا /yâ/ et la particule exclamative ما /mâ/ respectivement) pour exprimer l'admiration. La répétition de la même interjection en français (21) est cependant négligée dans le texte d'arrivée ce qui supprime une nuance du texte de départ. L'interjection "hein !" de l'exemple (22) est traduite par une tournure interrogative "أليس كذلك؟" (= "n'est-ce pas") marquant la satisfaction du locuteur, lequel réclame à l'allocutaire de déclarer son assentiment.

- Quant aux énoncés de (23) à (26), ils représentent un cas de non traduction ou de traduction zéro : les interjections du texte original (zut ! aïe ! ah ! hein !) sont omises dans la LC sans même qu'elles ne soient suppléées par un élément correspondant, interjectionnel ou non. À notre sens, aucune raison ne justifie cette omission d'autant plus que les correspondances sémantiques existent en arabe, notamment pour les énoncés (23), (24) et (25) ("zut → تبا", "aïe → أخ", "ah → أه").

Cette stratégie d'évitement (par utilisation d'une autre structure ou par omission) est due principalement à l'écart entre le français et l'arabe. En effet, « la situation, le dessin dans lequel apparaît l'interjection, est la clé pour déchiffrer la valeur de l'interjection » (Sierra Soriano 1999 : 600).

Outre les BD, le dialogue théâtral, comme type d'énoncé littéraire destiné à être donné en spectacle, est émaillé d'interjections. Ce rôle théâtral de l'interjection a été souligné par Alain Rey, en préface de l'ouvrage de Marie Treps, *Allons-y, Alonzo ! ou le petit théâtre de l'interjection* (1994 : 7-10) où il souligne le rôle de ces éléments dans le discours théâtral pour orner les échanges, assurer le contact entre les locuteurs, rendre hommage à la vitalité spontanée de l'usage et transmettre une émotion ou une attitude. Il suffit de lire quelques pages d'une pièce de théâtre pour se rendre compte que les interjections y jouent un rôle très important comme un oral formalisé à l'écrit. Au fil de nos lectures, nous avons trouvé un très grand nombre d'exemples où figurent les interjections. Le théâtre de Feydeau, caractérisé par une fréquence très élevée d'interjections, en est une parfaite illustration. Confronter les énoncés interjectifs en français et en arabe nous permettrait de mettre en évidence les ressemblances et les dissemblances aux niveaux phonique, syntaxique et/ou sémantique existant entre les deux langues en fonction de l'usage en contexte.

Prenons l'exemple de l'interjection onomatopéique "Ah" dans *Occupe-toi d'Amélie*. C'est l'interjection la plus utilisée dans toute la pièce¹. Sous cette forme, elle figure en 600 occurrences². Or, cette unité interjective reçoit quelques variations : une augmentation phonique ("aaah" ; "aaaah") dans 2 occurrences, une reduplication partielle ("aha") dans 21 autres occurrences et une reduplication totale binaire, ternaire, quaternaire et plus dans 23, 11 et 2 occurrences respectivement. Les deux uniques signes de ponctuation accompagnant cette interjection sont les points d'exclamation et d'interrogation. Cette interjection, qu'elle soit en début, au milieu ou en fin d'énoncé, se trouve parfois suivie ou secondée d'autres interjections ("ah ! ben" → 19 occurrences ; "ah ! zut" → 7 occurrences ; "ah ! bon" → 17 occurrences), ou d'autres mots ("ah ! là" → 10 occurrences ; "ah ça !" / "ah ! ça," → 14 occurrences ; "ah ! non" → 30 occurrences).

"Ah" est majoritairement traduit par l'interjection "أه" qui présente une quasi correspondance phonique : en français /a/ et en arabe /âh/ avec multiplication de la voyelle /a/³ et prononciation du "h" qui est toujours aspiré.

(27) MARCEL. **Ah!** Je ne vous dis pas, mais Amélie!... **Ah** non! (Acte II, Scène XV, p.87)

(27) مارسيل : أه ! جميل ! و لكن إميلي...! أه ! كلا ! (الفصل الثاني - المشهد الخامس عشر ، ص 203)

Conserver l'intégralité des interjections au niveau formel est un objectif à atteindre notamment lorsqu'il s'agit d'élocution. Pour ce, la traduction reproduit le nombre exact de répétition de l'interjection (ex. 28), ou le cas échéant en réduit le nombre (ex. 29) :

(28) AMELIE, à moitié suffoquée par son rire. Voilà madame qui... **ah! ah! ah!** (Acte I, Scène VII, p.14)

(28) إميلي : (شبه مختنقة من الضحك) انظر هذه السيدة التي... أه ! أه ! أه ! (الفصل الأول - المشهد السابع ، ص 54)

(29) ETIENNE. Marcel; toi; toi; **Ah! ah! ah! ah! Ah !... Ah!** que c'est drôle! (Acte I, Scène VII, p.14)

(29) إيتيين : مارسيل ! أنت ! أنت ! أنت ! أه ! أه ! أه ! أه ! أه ! شيء مضحك (الفصل الأول - المشهد السابع ، ص 54)

Dans les deux cas, l'interjection répétée dans le texte d'arrivée préserve le mouvement affectif exprimé par le locuteur.

En ce qui concerne le phénomène de l'augmentation phonique, il est également maintenu dans les deux langues à une différence près : au moment où le français multiplie le son /a/ trois voire quatre fois, l'arabe triple le /h/ :

(30) IRENE, *cri strident*. **Aaah !** (Acte I, Scène III, p.60)

(30) إيرين : (تطلق صرخة مدوية) أه أه أه ! (الفصل الأول - المشهد الثالث ، ص 148)

¹ Vient ensuite l'interjection "Oh" avec 350 occurrences. Les autres interjections ont également une fréquence très élevée : "voyons" (53 occurrences), "tiens" (36 occurrences), "zut" (16 occurrences).

² Nous avons fait le décompte de toutes les occurrences en considérant par exemple "Ah ! Ah ! Ah !" comme 3 occurrences et non comme une seule.

³ En arabe, la lettre "ا" est une condensation de deux lettres "أ + إ" et la lettre "إ" est formée d'une voyelle longue /aa/ ou /â/. Donc, le son "ا" = /aaa/ ou /ââ/.

(31) IRENE, *cri strident prolongé. Aaaaah !* (Acte I, scène III, p.60)

(31)، إيرين : (تطلق صرخة مدوية و طويلة) أه أه أه ! (الفصل الأول - المشهد الثالث ، ص 147)

Cette modification phonique - par transcription de l'oral dans l'écrit - respecte, à notre sens, le code linguistique de chaque langue et ne nuit nullement à l'effet expressif désiré.

Sur le plan sémantique, c'est la polysémie de l'interjection "Ah" qui pose le plus de problèmes dans la traduction français-arabe. Cette interjection sert en français à marquer toutes sortes de sentiments vifs comme l'extase, le délice, l'intérêt, l'admiration, la douleur, l'indignation ou l'impatience. Elle peut dénoter la surprise, l'ironie ou la réticence. Elle peut aussi servir à raviver la conversation. Notons toutefois que, en arabe littéral, l'interjection "أه" (/âh/) signifie la douleur ou la tristesse¹. Ce n'est que dans la langue orale qu'elle peut revêtir d'autres acceptions selon le contexte. Considérons ces quelques énoncés :

(32) PALMYRE, *en extase. Ah!* (Acte I, Scène I, p. 2)

(32)، بالمير : (متحمسة) أه ! (الفصل الأول - المشهد الأول ، ص 28)

(33) TOUS TROIS, *s'asseyant. Ah bon.* (Acte III, Tableau I, scène IV, p.101)

(33)، الثلاثة : (يجلسون) أه ! حسنا. (الفصل الثالث - اللوحة الأولى - المشهد الرابع ، ص 232)

(34) TOUS, *le conspuant. Ah! non!... non, pas toi!* (Acte I, scène 1, p. 2)

(34)، الجميع : (مقاطعين) أه ! كلا ! ... ! إانت ! (الفصل الأول - المشهد الأول ، ص 29)

(35) ENSEMBLE

a. PALMYRE. — **Ah ! ben**, tu as de la bonté de reste!

b. BOAS. — **Ah ! bien**, c'est pas moi qui ferais ça !

c. VALCREUSE. — **Ah ! ben**, tu es vraiment bonne fille!

d. PALMYRE. — **Ah! oui**, alors! (Acte I, scène III, p. 9)

(35)، يتكلمون معا

أ - بالمير : أه ! إنك طيبة جدا !

ب - بوس : أه ! لو كنت أنا من فعلت ذلك !

ج - فالكروز : إنك حقيقة فتاة طيبة !

د - بالمير : أجل ، و ماذا بعد ! (الفصل الأول - المشهد الثالث ، ص 43)

Dans l'énoncé (32), le "Ah", marque de joie et d'admiration extrême se trouve traduit par l'interjection "أه" qui, en arabe oral, lui est équivalente. Lorsque l'interjection "Ah" est suivie d'autres interjections ou d'autres classes de mots, deux possibilités de traduction sont offertes : garder l'interjection "أه" (/âh/) dans la LC (ex. 33', 34', 35'a et b) ou la supprimer (35' c et d). À notre sens, le traducteur aurait pu omettre les interjections des exemples (33) et (34), comme il l'a d'ailleurs fait pour les énoncés 35' c et d, d'autant plus que le français est plus enclin à utiliser et à multiplier les interjections, alors que l'arabe peut y suppléer par la simple présence d'autres mots comme "حسنا" ou "كلا" qui suffisent à exprimer les nuances de sens et les différents affects du texte original.

L'interjection "Aha", variante de "Ah", se trouve transposée tantôt telle quelle (ex.36'), tantôt avec modulation (ex. 37' et 38') :

(36) MARCEL, ne pouvant réprimer un petit cri de douleur. **Aha !** (Tout en faisant manœuvrer ses phalanges endolories.) Ce cher Etienne! (Acte II, Scène XV, p.87)

(36)، مارسيل : (لا يستطيع أن يكتم صرخة) آها ! (و هو يحرك أصابعه الموجوعة) هذا العزيز إيتيين ! (الفصل الثاني - المشهد الخامس

عشر ، ص 203)

(37) ETIENNE. **Aha !** (Acte I, Scène VII, p.14)

(37)، إيتيين : ها ... ! (الفصل الأول - المشهد السابع ، ص 54)

(38) ETIENNE (2), *un peu au-dessus d'Irène. Aha !* je vois qu'il vous a parlé de moi. (Acte I, Scène 7, p.19)

¹كلمة توجع أو تحزن المعجم الوسيط ص. 33

(38)، أيتيين : أه ! أرى أنه كلمك عنى. (الفصل الأول - المشهد السابع ، ص 63)

Cette interjection marquant la découverte (ex.37) ou l'étonnement (ex.38) est traduite par une forme interjective quasi conforme phoniquement ("ها" /hâ/, "أه" /âh/). Pour l'exemple (36), nous trouvons que le choix de l'interjection "Aha" dans le texte français n'a pas de rigueur au niveau sémantique. Une interjection telle que "aïe" serait mieux assortie en pareil contexte. Le traducteur a opté pour l'emprunt en utilisant la même interjection en arabe "أها" (/âhâ/) au moment où il aurait dû analyser le sens de la LS et suggérer, dans la LC, l'interjection "أه" (/âh/) ou "أخ" (/akh/), plus adéquate sémantiquement et pragmatiquement.

Bref, dans l'échantillon sélectionné, il ressort incontestablement qu'il existe quatre stratégies pour la traduction bidirectionnelle arabe/français des interjections :

1. *Traduction en utilisant une interjection*
 - a. Traduction en utilisant une interjection avec la même forme et le même sens (emprunt)

interjection → interjection à l'identique
 - b. Traduction en utilisant une interjection avec une forme différente mais le même sens (équivalence)

interjection → interjection à sens similaire
 - c. Traduction en utilisant une interjection avec un sens différent (*traduction inexacte)

interjection → interjection à sens différent
2. *Traduction en utilisant une structure non-interjective*
 - a. Traduction en utilisant une structure non-interjective avec un sens similaire

interjection → élément non interjectif à sens similaire
 - b. Traduction en utilisant une structure non-interjective avec un sens différent (*traduction inexacte)

interjection → élément non interjectif à sens différent
3. *Non traduction ou traduction zéro* (omission)

interjection → ∅
4. *Introduction d'interjection* (ajout)

∅ → interjection

La stratégie (1.a.) est la moins utilisée, vu le système linguistique ostensiblement différent des deux langues. Les stratégies (1.b.) et (2.a.) sont les plus adoptées et les mieux assorties dans l'opération de transfert interlinguale. Le recours aux stratégies (3) et (4) est relatif et dépend majoritairement du sens des interjections et du contexte. Quant à (1.c.) et (2.b.), elles sont à éviter catégoriquement puisqu'elles mènent à des traductions inexactes ou erronées. Il est donc bon de faire valoir les stratégies fondées sur l'équivalence sémantique et fonctionnelle qui sont des solutions appropriées pour faciliter la communication entre les paires de langues, en particulier quand il est question de traduire les interjections. Il s'avère donc nécessaire de considérer le sens pragmatique d'une interjection plutôt que son sens littéral. De l'observation de ces stratégies et leur application sur corpus découle également une remarque concernant la fréquence plus élevée des interjections en français, notamment avec la stratégie (3) du français vers l'arabe et la stratégie (4) de l'arabe vers le français.

5. Conclusion

Au terme de ce travail, nous pouvons confirmer que les interjections sont comme la saveur qui donne à la langue utilisée son goût, ainsi qu'une intégrité et une authenticité particulières. Elles font la signification des énoncés pour qu'ils soient plus clairs et plus visibles.

Dans le présent article, nous avons analysé le phénomène interjectif en français et en arabe. Suite à de longues observations du paysage linguistique des interjections dans les deux langues, nous sommes arrivées à maintes conclusions.

Si le phénomène interjectif est bel et bien présent, il demeure un sujet controversé. L'analyse contrastive semble confirmer une nette hétérogénéité entre les systèmes linguistiques du français et de l'arabe. Que ce soit sur le plan du signifiant ou du signifié, nous avons souligné l'écart qui se manifeste non seulement au niveau

graphique et phonique, mais également au niveau de la description bilingue morphologique, syntaxique et sémantique.

Dans la dernière partie, notre attention s'est concentrée sur l'analyse contrastive en corpus bilingue en présentant les différents modèles et stratégies utilisés afin de transmettre les particules interjectives d'une langue à l'autre. Nous avons pris en compte des exemples où une interjection du texte de départ est conservée dans le texte d'arrivée, est transformée lors du processus de traduction en un élément non interjectif - plus ou moins éloignée de l'interjection initiale-, est omise dans la traduction, ou est au contraire ajoutée, avec quelques exemples complémentaires de traduction inexacte. Au niveau quantitatif, le français est plus enclin à utiliser des interjections et même à les multiplier dans un même énoncé. Bien que les unités interjectionnelles constituent incontestablement des universaux de langue, la manifestation de ce phénomène varie donc en nombre, en forme et en sens lors du passage d'une langue à l'autre.

Nous espérons avoir présenté des observations qui pourraient apporter une contribution à l'étude linguistique bilingue des interjections, d'autant plus qu'aucune étude français-arabe n'a été envisagée. Il resterait évidemment à travailler, de façon plus fine, chaque interjection. C'est sur ces articulations que nous entendons poursuivre notre recherche sur les interjections.

Textes d'application

1. القرآن الكريم

Le Noble Coran et la traduction en langue française de ses sens, Traduction faite par Dr. Mouhammad HAMIDALLAH et révisé de la part du Complexe par Dr. Mouhammad Ahmad LO, Cheikh Ahmad Mouhammad al-Amine al-CHINQUITI et Cheikh Fodé Soriba CAMARA, Complexe Roi Fahd pour l'impression du Noble Coran.

Le Noble Coran et la traduction en langue française de ses sens, Traduction faite par Dr. Mohamed El Moktar Ould Bah et révisé de la part du complexe du Roi Fahd par Dr. Bello Manna.

2. Hergé, Les Aventures de Tintin : Tintin en Amérique, éd Casterman, 1993.

هيرجيه ، مغامرات مثيرة : تان تان و عصابات شيكاغو ، دار المعارف للطبعة العربية

3. Georges Feydeau, Occupe-toi d'Amélie, éd. Le Livre de Poche, 1995.

فيدو (جورج) ، الأعمال الكاملة للكاتب الفرنسي جورج فيدو (الجزء الأول) ، تقديم مارسيل أشار ، ترجمة د. حمادة إبراهيم ، روايات المسرح العالمي ، تصدر عن المركز القومي للمسرح و الموسيقى و الفنون الشعبية ، 2006

RÉFÉRENCES

1. Ameka F. Interjections : The Universal yet Neglected Part of Speech. *Journal of Pragmatics*, n° 18, 1992. Pp.101-118.
2. Bally C. *Linguistique générale et linguistique française*. Berne, Francke, 1965. 440 p.
3. Barbéris J.-M. Onomatopée, interjection, un défi pour la grammaire. *L'information grammaticale*, n° 1, 1992. Pp. 52-57
4. Buridant C. L'interjection : jeux et enjeux. *Langages*, n° 161, 2006/1. Pp. 3-9.
5. Buridant C. *L'interjection en français : esquisse d'une étude diachronique. Essai de synthèse des travaux et aperçu sur l'histoire et les emplois de «Hélas!»*, Strasbourg, Université Marc Bloch. 2001. URL : <http://buridantesque.fr/wp-content/uploads/interjection.pdf>
6. Caron-Pargue J., Caron J, Les interjections comme marqueurs du fonctionnement cognitif. *Cahiers de praxématique*, n° 34, 2000. Pp. 51-76
7. Cartoni B., Namer F. Linguistique contrastive et morphologie : les noms en -iste dans une approche onomasiologique. *Congrès Mondial de Linguistique Française - CMLF 2012 SHS Web of Conferences*, n° 1, 2012. Pp.1245- 1259.
8. Cosnier J., Vaysse, J. Sémiotique des gestes communicatifs, *Nouveaux actes sémiotiques*, n° 52-53-54, Limoges, Université de Limoges, 1997. Pp. 7-28.
9. Damourette J., Pichon E. *Essai de grammaire de la langue française. Des mots à la pensée, t.1*. Paris, D'Artrey, coll. Des Linguistes contemporains, 1911-1927.

10. Danblon E. Du cri au discours expressif : une approche généalogique de l'expression des émotions. *Les émotions, Cognition, langage et développement*. Sprimont, Mardaga, 2003. Pp. 181-186.
11. Fernández, A. Y. Linguistique contrastive, linguistique comparée ou linguistique tout court?, *Presencia y renovación de la lingüística francesa*. Ediciones Universidad de Salamanca, 2001. Pp. 435-443.
12. Grevisse M., Goosse A. Le bon usage, 14^e ed. Bruxelles: De Boeck, 2008. 1600 p.
13. Gonçalves M. Sur le statut linguistique de l'interjection, Universidade Católica Portuguesa - Braga; Centro de Estudos Humanísticos Praça da Faculdade de Filosofia, 1; 4710-297 Braga, 2008. URL : elvira.illf.uam.es/clg8/actas/pdf/paperCLG47.pdf
14. Kleiber G. Sémiotique de l'interjection. *Langages*, n° 161, 2006/1, 2006. Pp. 10-23.
15. Halté P. *Les marques modales dans les chats : étude sémiotique et pragmatique des interjections et des émoticônes dans un corpus de conversations synchrones en ligne*, Thèse de doctorat En cotutelle avec les Universités du Luxembourg et de Lorraine, présentée à l'Université du Luxembourg, le 13 décembre 2013. (568 p.)
16. Hérique E. Les mots de l'oubli: les interjections, *Actualité scientifique: La mémoire des mots*. Montréal; Tunis: Serviced, Proceedings of the Vème Journées Scientifiques" of 25-27 september 1997, 1998. Pp.627-635.
17. *Le Goffic P. Grammaire de la phrase française*. Paris: Hachette, 1993. 591 p.
18. Melnikienė D. Le statut Grammatical des onomatopées dans la linguistique moderne, *Verbum*, n° 6, 2015. Pp.168-187.
19. Olivier C., Fauré L. Présentation, *Cahiers de praxématique*, n°34, 2000. Pp. 3-11.
20. Rawoens G. Les corpus bilingues et la linguistique contrastive. Une étude de constructions causatives basée sur un corpus parallèle néerlandais-suédois. *9es Journées internationales d'Analyse statistique des Données Textuelles*. JADT, 2008. Pp. 971-980.
21. Rey A. Préface de Marie Treps, *Allons-y, Alonzo ! ou le petit théâtre de l'interjection*, éd. du Seuil, coll. Point Virgule, 1994. Pp. 7-9.
22. Rézeau P. L'interjection accompagnée d'un geste. Plaidoyer pour une description lexicographique. *Langages*, n° 161, 2006/1. Pp. 91-100.
23. Richet B. Quelques données et réflexions sur la traduction des interjections. Michel Ballard (éd.). *Oralité et traduction*. Arras: Artois Presses Université, 2001. Pp.79-128.
24. Richet B. La traduction au cœur de l'analyse linguistique : l'exemple de la traduction non interjective des interjections. *Traductologie, Linguistique et Traduction*. Arras: Artois Presses Université, 2003. Pp.83-98.
25. Riegel M., Pellat J-C., Rioul R. *Grammaire méthodique du français*. Paris: Linguistique nouvelle, PUF, 1994. 1152 p.
26. Ritong P. U., Mahriyuni Mahriyuni, J. F. Analyse de l'interjection dans la bande dessinée Gaston 4, *Hexagone Jurnal Pendidikan, Linguistik*, Budaya Dan Sastra Perancis, vol 4, N° 2, 2015. PP. 2-8.
27. Rosier L. L'interjection, partie 'honteuse' du discours. *Rencontres linguistique en pays rhénan*. 5-6, Choi-Jonin, Scolia, 1995. Pp. 109-121.
28. Saussure F. de. *Cours de linguistique générale*. Payot, 1995. 526 p.
29. Swiatkowska M. *Entre dire et faire. De l'interjection*. Cracovie, Wydawnictwo Uniwersytetu Jagiellonskiego, 2000. 140 p.
30. Swiatkowska M. L'interjection : entre deixis et anaphore, *Langages*, n° 161, 2006/1. Pp. 47-56.
31. Tesnière L. *Eléments de syntaxe structurale*. Paris: Klincksieck, 1959. 697 p.
32. Vassileva Albena A. Sur le traitement de la forme du signifié interjectionnel. *Langages*, n° 165, 2007/1. Pp. 115-122.
33. Vassileva -Yordanova A. *La morphosyntaxe à domicile, L'Interjection, pour vous, c'est quoi?* Roma, Studi Italiani Di Linguistica Teorica E Applicata, 2012.
34. Wierzbicka A. *Cross-cultural pragmatics : The semantics of human interaction*. Berlin : Mouton de Gruyter, 1991. 502 p.
35. Wilmet M. *Grammaire critique du français*. Bruxelles, Duculot, et Paris, Hachette, 2003, 3^e éd. (1997; 2^e éd., 1998). 758 p.
36. Wilkins D. P. Interjections as deictics. *Journal of Pragmatics*. 18/2-3. Amsterdam, North-Holland, 1992. Pp.119-158.

Ouvrages arabes

37. سيبويه ، الكتاب ، تحقيق عبد السلام هارون ، دار القلم ، القاهرة ، 1966
Sibawayhi, Abu Bishr 'Amr. 'Al-Kittab. Edité et expliqué par Abdel Salām Harūn. Le Caire, éd. Dārul-Qalam, 1966. (446 p.)
38. صفية مطهري ، الدلالة الإيحائية في الصيغة الإفرادية ، من منشورات اتحاد الكتاب العرب ، دمشق 2003.
Maṭhari S. La sémantique allusive de la forme du singulier, Publications de l'union des écrivains arabes, Damas, 2003. (270 p.)
39. أحمد عويش ، أسماء الأفعال في اللغة و النحو ، رسالة ماجستير ، جامعة أم القرى ، مكة (المملكة العربية السعودية) ، 1982
Oweich A. Les Noms de verbes en langue et en grammaire, Thèse de magistère, Université Umm Al Qura, La Mecque (l'Arabie Saoudite), 1982. (408 p.)
40. تمام حسان، اللغة العربية معناها ومبناها، الهيئة المصرية العامة للكتاب ، القاهرة ، 1979.
Hassaan T. *La langue arabe, son sens et sa formation*, éd. L'agence égyptienne générale du livre, 1979. (373 p.)
41. ليلى كادة ، نحو قراءة لسانية لخوالب الإخالة في التراث النحوى العربى ، مجلة المخبر - جامعة بسكرة - العدد الأول 2009 ص 159 - 166
Kada L. Vers une lecture linguistique des interjections dans le patrimoine grammaticale arabe, in Revue Al Makhbar, Université de Bascara, n°1, 2009. Pp.159-166.
42. عباس حسن ، النحو الوافى مع ربطه بالأساليب الرفيعة والحياة اللغوية المتجددة ، دار المعارف، القاهرة ، 1974
Hassan A. La Grammaire Complète, éd. Dar Al Ma'aref, Le Caire, 1974. (1380 p.)